

---

---

# Étude des pépinières martiniquaises

*Production et besoins en plants forestiers dans les pépinières martiniquaises*

---

---

*Rédactrice : Margaux Perchet, ingénieure en agronomie tropicale*

 /m.perchet

*Etude financée par*



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Sommaire

<b>Introduction : cadre de l'étude et objectifs.....</b>	<b>2</b>
<b>I. Champ de l'étude et protocole.....</b>	<b>2</b>
<b>II. Résultats.....</b>	<b>4</b>
1. Y a-t-il des pépinières forestières en Martinique ? .....	4
2. Y a-t-il un marché d'essences forestières en Martinique ?.....	13
3. Quelles perspectives et projets en développement pour les essences forestières ? .....	22
<b>Conclusion : Quelles perspectives pour le développement d'une offre en essences forestières adaptée aux besoins ? .....</b>	<b>27</b>
Bibliographie.....	29
Annexe I : Questionnaire d'enquête .....	30
Annexe II : Liste des essences produites, leurs volumes par année et/ou stock en 2022 .....	35

## Introduction : cadre de l'étude et objectifs

### Action du PRFB (2020) pour la réglementation MFR

**Action :** « Elaboration d'un cadre réglementaire sur le matériel forestier de reproduction (adaptation au cadre national) »

#### Sous-actions :

1. « **Créer un premier lien avec les pépinières forestières afin de comprendre ce qu'elles produisent et vendent réellement (étude connaissance des pépinières)** » (Action I.597 FA12)
2. « Mettre en place une démarche de certification adaptée du cadre national (MFR) » (Action I.599 FA12)

**Objectif :** étudier la production et les besoins en plants forestiers des pépinières de Martinique afin de comprendre ce qu'elles produisent et vendent réellement. Cette étude permettra de mettre en avant un certain nombre d'essences forestières à maîtriser.

**Livrable :** Rédaction d'une fiche de synthèse détaillant succinctement le champ, le protocole de l'étude, avant de développer en détail les résultats.

## I. Champ de l'étude et protocole

### *Champ de l'étude*

En Martinique, contrairement à l'Hexagone [1], aucune information n'est disponible sur l'offre et la demande en matériel forestier de reproduction (MFR). Ainsi, avant de pouvoir envisager l'élaboration d'un cadre réglementaire tel que mis en place en Hexagone sur le MFR, il semble impératif de connaître la nature actuelle de ce matériel disponible ou non dans les pépinières martiniquaises.

Cette étude a ainsi pour vocation de comprendre qui sont les pépinières qui vendent du matériel forestier, quels sont les produits vendus, et quelles sont les perspectives de vente pour une telle filière. Au travers de cette étude, pouvoir rencontrer les pépiniéristes produisant des espèces forestières et comprendre leur motivation pour s'inscrire dans la filière était un préalable nécessaire afin de les intégrer au mieux dans les espaces d'échanges de la filière Forêt-Bois.

Cette étude a été menée de septembre à novembre 2022 et la mission de terrain s'est déroulée du 15 au 23 septembre 2022, sur tout le territoire martiniquais (*Figure 1*).

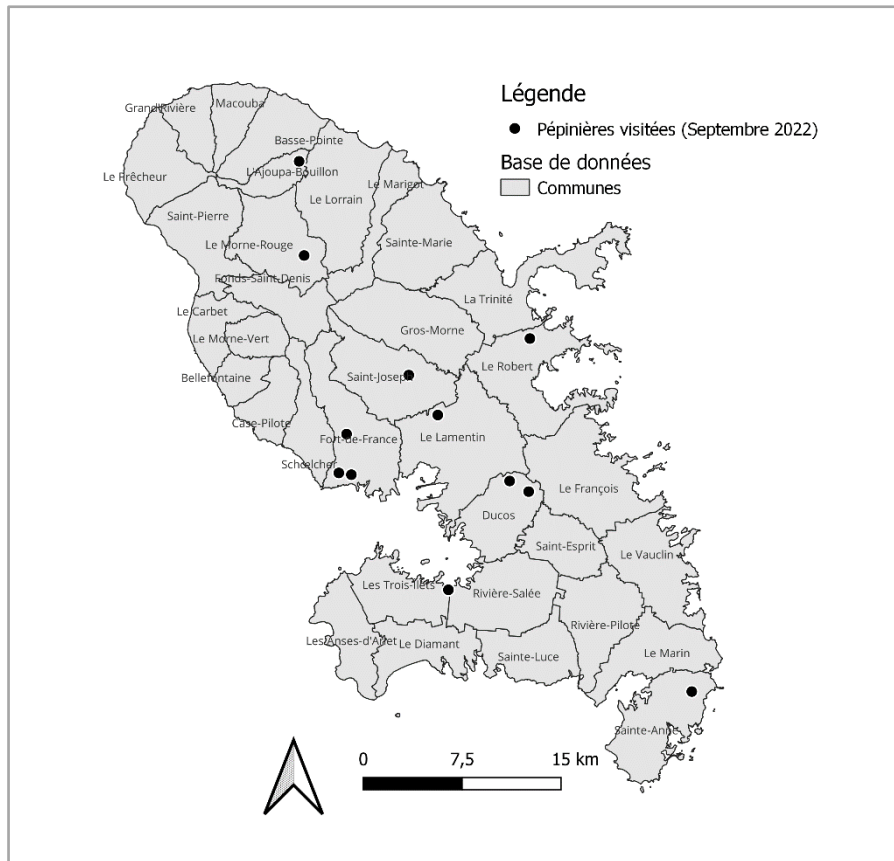


Figure 1 : Cartographie de la Martinique représentant les différentes pépinières visitées selon leur commune (septembre 2022)

### Protocole

Dans un premier temps, la phase de préparation de l'étude avait pour objectif de prendre connaissance de certains éléments bibliographiques à disposition (liste d'espèces, projets de plantation) ainsi que la préparation de la mission de terrain, notamment les prises de contacts avec les enquêtés, la réalisation du questionnaire (*Annexe I*) validé par la DAAF de Martinique et les diverses réunions de cadrage de l'étude.

Le recueil de données a ainsi été réalisé lors d'une mission de terrain de 7 jours suite à la rencontre de **12 pépiniéristes** dont un possédant 3 pépinières différentes, pour un total de **14 pépinières visitées**. On notera que certains sujets n'ont pas été abordés auprès de tous les pépiniéristes, faute de temps ou d'inadéquation avec la situation de l'acteur en question. Le nombre de pépiniéristes ayant répondu à chaque thématique sera donc indiqué.

En plus de cette étude, les données qualitatives et quantitatives recueillies ont permis de créer une liste des espèces produites par les pépiniéristes interrogés. Pour chacune de ces espèces, il y est notamment spécifié leur volume produit par année (2022, 2021, 2020, et antérieur à 2020) ou stock disponible en 2022, selon les informations fournies par chaque pépinière.

Ce rapport propose une analyse des différentes informations ainsi compilées dans le but de décrire ce que sont les pépinières martiniquaises, ce qu'elles offrent actuellement et ce qu'elles aimeraient offrir à l'avenir en matière d'espèces forestières, ainsi que les perspectives que l'on peut tracer suite à ces échanges.

## II. Résultats

### 1. Y a-t-il des pépinières forestières en Martinique ?

Dans cette première partie, nous nous interrogeons sur la présence de pépinières forestières en Martinique. En effet, si nous savons à dire d'acteurs qu'il existe un flux de production d'espèces « dites forestières », les caractéristiques des pépinières commercialisant ces produits pourraient être très différentes de celles classiquement rencontrées en Hexagone.

#### *Les pépinières martiniquaises : caractéristiques principales*

Au sein de panel interrogé, les statuts juridiques des structures sont variés. On retrouve quasi proportionnellement autant d'EARL (4), de SARL (3) que d'entreprises individuelles (3). De plus, il y a des pépinières sous forme d'association loi 1901 (2) et EPCI (1) (*Figure 2*).

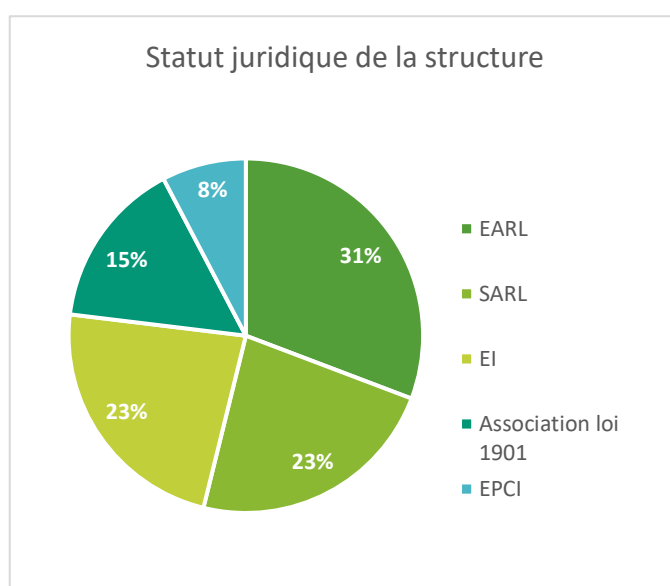


Figure 2 : Répartition du panel selon le type de structure administrative de la pépinière (/13 pépinières)

De la même manière, ces pépinières se sont créées à des périodes très différentes. On retrouve néanmoins un groupe de 7 pépinières ayant moins de 10 ans, et 5 pépinières bien plus anciennes (*Figure 3*).



Figure 3 : Répartition des pépinières selon leur année de création (/12 pépinières)

Chaque pépiniériste a pu, lors de l'entretien, préciser à la fois la nature de ses productions de manière générale mais également ses spécificités et objectifs qui la caractérisent. Ainsi, beaucoup de pépinières sont d'abord des pépinières ornementales (5) ou spécialisées dans la vente de fruitiers (3). De plus, parmi elles, certaines ont à cœur de produire des plantes locales, traditionnelles (4), voir indigènes et endémiques (3). Ainsi, la majorité des pépinières martiniquaises commercialisant du matériel forestier sont avant tout des pépinières ornementales et/ou fruitières. Il apparaît tout de même que 2 structures produisent majoritairement du plant forestier, et une des plantes vertes, fleuries, et aromatiques (*Figure 4*).

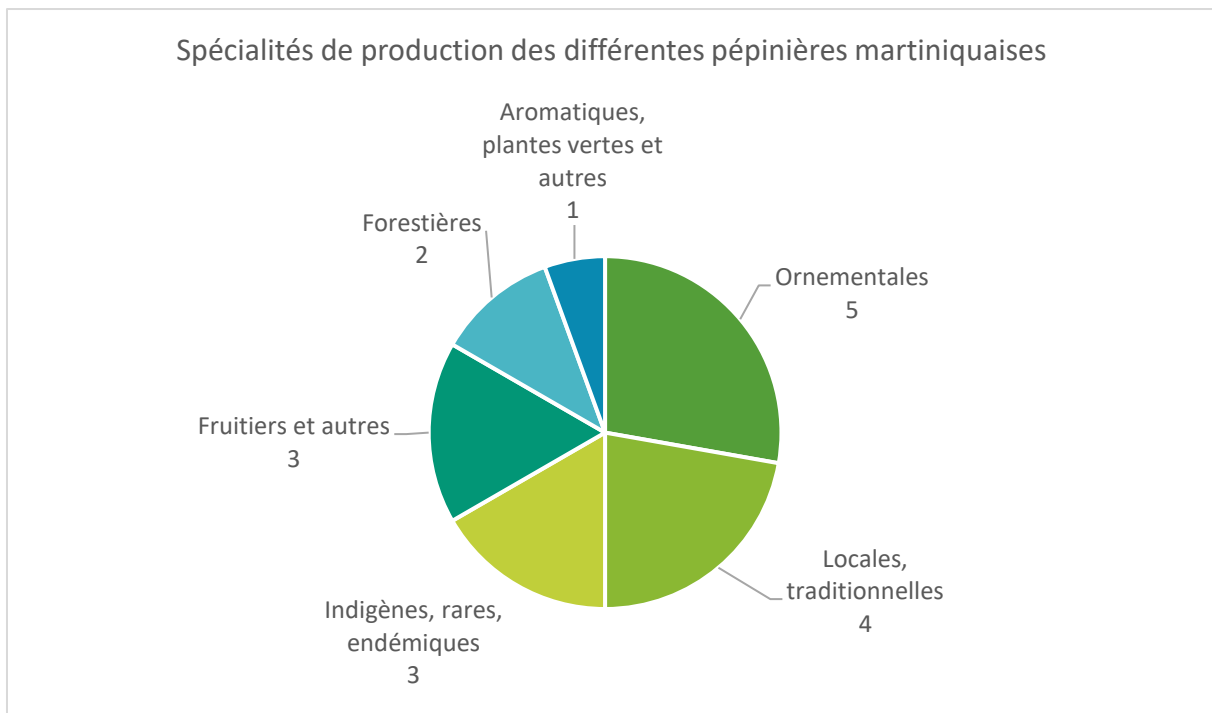


Figure 4 : Répartition des différentes spécialités de production du panel (/14 pépinières)

Par ailleurs, les motivations des pépiniéristes à produire ces espèces peuvent être assez diverses. On ne retrouve qu'un seul pépiniériste qui vend ces espèces pour un intérêt sylvicole de production ou de diversification. Les intérêts des autres pépiniéristes sont plutôt soit :

- Portés par **une passion de ces espèces** qui s'avèrent être forestières mais surtout **indigènes ou endémiques**. Ces pépiniéristes souhaitent voir l'implantation de ces espèces dans des projets d'aménagement notamment,
- Un souhait de participer à des **projets d'agroforesterie** pour lesquels ces espèces rendent des services écosystémiques intéressants (espèces majoritairement indigènes mais pas uniquement),
- Une volonté d'accompagner des **projets d'arboriculture à base d'essence traditionnellement utilisées** mais surtout qui produisent des fruits de qualité (sélection génétique recherchée sur ces espèces). Ces pépiniéristes ont à cœur, par le biais de ces projets, de participer, soit à la conversion d'un patrimoine agricole, soit au développement de ses propres moyens de subsistance.

Dans tous les cas, on observe au travers de la commercialisation de ces essences, une **forte sensibilité des pépiniéristes à conserver un patrimoine culturel et naturel martiniquais**. Seuls deux pépiniéristes se laissent plutôt guider par le marché et la demande, et produisent des espèces au gré des modes et des préférences des acheteurs.

Enfin, il a été demandé aux pépiniéristes si leur structure exportait des plants en dehors de la Martinique. Si la majorité d'entre elles commercialisent leurs produits sur le territoire, quelques-unes (3) ont déjà expérimenté des envois anecdotiques vers les Antilles, et une seule à l'international (Figure 5). Pour cette dernière, il s'agissait de semences et non de plants.

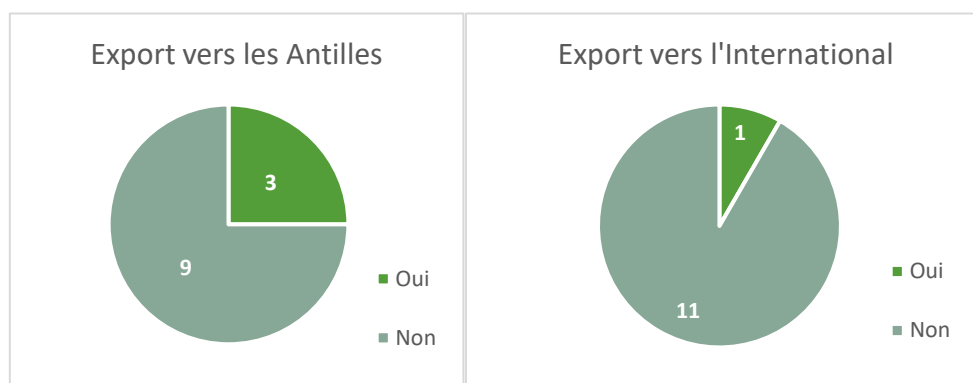


Figure 5 : Répartition du panel selon leur expérience d'exportation (/12 pépinières)

### Caractéristiques administratives martiniquaises

Au titre du Code Forestier (Article D153-2), les pépinières forestières sont reconnues comme fournisseur de matériel forestier de reproduction de la manière suivante : « *L'Office national des forêts, les pépinières d'Etat ou toute personne, inscrite à un régime obligatoire de protection sociale des professions agricoles comme producteur de matériel forestier de reproduction sous la rubrique productions spécialisées, au registre des métiers ou au registre du commerce et des sociétés, faisant profession de récolter, d'élever, de commercialiser, de conditionner ou d'importer des matériels forestiers de reproduction* ».

Plus précisément, d'un point de vue juridique et administratif, l'inscription à ces registres ou ce régime peut se réaliser par le biais du code APE (Activité Principale Exercée). Le code APE d'une entreprise est un code délivré par l'Insee à chaque entreprise française afin d'identifier sa branche d'activité principale. Ainsi, une pépinière est notamment définie comme forestière au regard de l'administration française au travers de son code APE, qui débutera par « 02 » (filiale forêt - bois) au lieu de « 01 » (filiales agricoles) [2], [3].

#### Code APE 01.30Z : Reproduction de plantes

*Cette sous-classe comprend la production de tout type de matières végétales destinées à la propagation des végétaux, y compris boutures, drageons et semis, en vue de la propagation directe des plantes ou par l'intermédiaire de greffons.*

Cette sous-classe comprend :

- la culture de plantes destinées à la plantation
- la culture de plantes destinées à l'ornementation, y compris le gazon en rouleaux
- la culture de plantes vivantes pour la production de bulbes, tubercules ou racines, de boutures et greffons, de blanc de champignon
- **l'exploitation de pépinières, à l'exception des pépinières forestières**

### Code APE 02.10Z : Sylviculture et autres activités forestières

Cette sous-classe comprend :

- la production de bois sur pied : boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des zones boisées
- la culture de taillis, de bois de trituration et de bois de chauffage
- **l'exploitation de pépinières forestières**

### Code APE des différentes pépinières martiniquaises

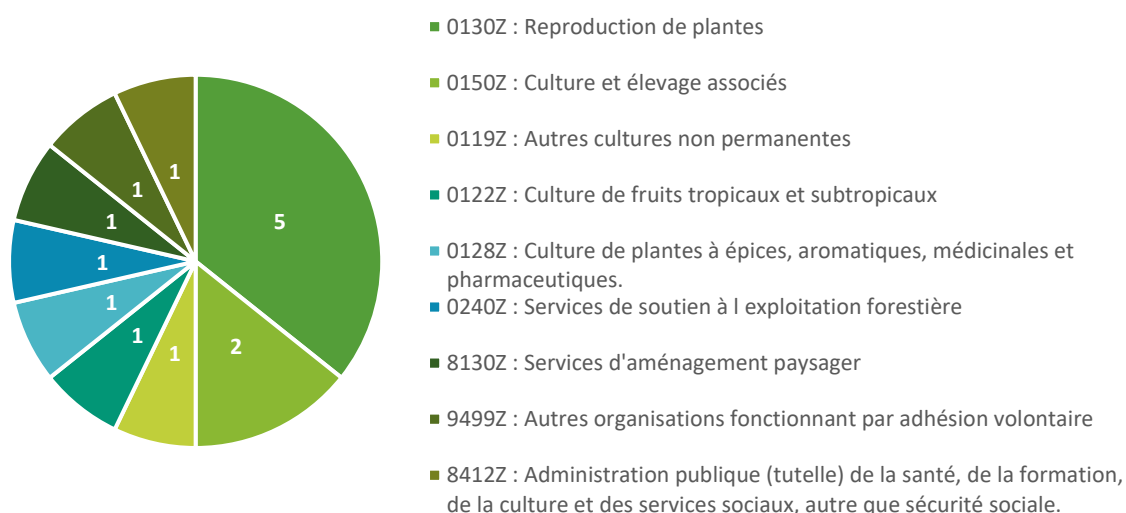


Figure 6 : Répartition des pépinières du panel selon leur code APE (/14 pépinières)

Parmi le panel de pépinières interrogées, aucune n'a un code APE correspondant aux pépinières forestières « 0210Z ». Alors que 36% (5) des pépinières sont enregistrées auprès de l'Insee sous le code APE des pépinières classiques, 64% (9) d'entre elles possèdent un code APE complètement différent de ce type d'activité (Figure 6). Le code APE illustre bien ici la **diversité des activités que réalisent les pépinières martiniquaises en parallèle de la vente de plants** et qui n'est parfois pas leur activité principale.

De plus, si certains enquêtés affirment qu'« aucun forestier, qu'il s'agisse de forestiers ou pépinières, ne peut obtenir un code APE en "02" », c'est parce qu'ils soulignent des problématiques d'accès à certains prérequis professionnels classiques : « les activités forestières ne sont pas assurées, ni ne peuvent bénéficier de formation professionnelle car elles ne sont pas reconnues officiellement, ni à la CMAM et ni à la CCI ». En vérité, si une structure est rejetée par la Chambre d'Agriculture et la Chambre des métiers, alors elle sera automatiquement transmise et reconnue à la CCI. Par ailleurs, si cette structure n'est pas affiliée à la MSA via l'immatriculation de la Chambre d'Agriculture, cela a deux implications. La première est que cette structure ne pourra pas bénéficier des mêmes droits aux formations professionnelles agricoles. La seconde est que les cotisations ne seront donc pas les mêmes que celles de la CGSS, cependant la qualité de la retraite et de la couverture sociale des salariés de la



structure seront également différentes. Il s'agit alors d'un choix stratégique à réaliser de la part des professionnels. Toutefois le PRFB prévoit de traiter cette problématique dans l'une de ces actions afin de permettre aux forestiers d'avoir la possibilité de ce choix. Elle consiste en effet à travailler « *sur la reconnaissance du statut des forestiers* » notamment « *par la CGSS, la MSA et la Chambre d'Agriculture* ».

En 2022, une subvention nationale s'est essayée à définir ce qu'est une pépinière forestière dans le cadre d'un appel à projet intitulé « AAP Graines et plants » déposé par la DAAF par le biais du programme France Relance. Cette subvention avait pour objectif d'apporter une aide aux investissements pour accompagner les entreprises de production et de plantation de plants forestiers.

Il y est décrit que les pépinières forestières éligibles en Hexagone sont « *les pépinières forestières engagées dans une activité de production et commercialisation de plants forestiers, et réalisant au moins 70 % de leur chiffre d'affaires ou 100 000€ de chiffre d'affaires sur la vente de matériels forestiers de reproduction (MFR) produits en propre ; ou produisant et commercialisant plus de 100 000 plants (MFR)/an ou produisant et commercialisant plus de 20 000 plançons de peupliers (MFR)/an comme indiqué à l'article 5 de l'arrêté du 26 février 2021 modifié* » [4].

Cependant, pour les Outre-Mer et « *par dérogation, afin de prendre en compte le contexte en Outre-Mer : [il s'agira de] pépinières forestières d'Outre-Mer, commercialisant plus de 20 000 plants d'essences forestières locales produits en propre* » [4].

Cet exemple montre bien qu'un fossé existe entre les pépinières forestières hexagonales, et les pépinières en capacité de produire des plants forestiers en Martinique. Les enquêtes ont pu montrer que des pépinières martiniquaises plus petites seraient prêtes et intéressées pour produire des plants forestiers, sans pour autant réussir à atteindre 20 000 plants produits localement.

Nous allons donc maintenant nous intéresser aux capacités techniques de ces pépinières, pour mieux identifier quelles sont les pépinières au potentiel forestier en Martinique.

### *Les caractéristiques techniques de production des pépinières*

En termes de surface, les pépinières martiniquaises s'étendent en moyenne sur 2,2 ha, avec un minimum de 1,5 ha et un maximum de 3 ha. Leur capacité de stockage et l'espace de travail est donc sensiblement le même sauf quelques exceptions. De la même manière, on compte en moyenne 2,5 serres par pépinière, mais avec un écart plus important, de 1 à 6 serres installées selon les structures, complétées par du stockage en plein champ<sup>1</sup> ou sous-bois selon les espèces et leurs besoins.

Par ailleurs, alors que toutes les pépinières produisent des plants par semis (13) et quasi toutes par boutures (12), elles sont plus rares à pratiquer des marcottes (8), de la récolte de jeunes plants (7) ou des greffes (2) (*Figure 7*). Cette dernière technique est principalement utilisée chez les pépiniéristes ayant une affinité pour la commercialisation de fruitiers.

---

<sup>1</sup> Les plants en conteneurs sont installés en plein soleil ou sous couvert forestier, soit sur des bâches, soit sur des emplacements aménagés (béton, palette en bois sur terre, etc.), ou encore à même la terre (plus rare).

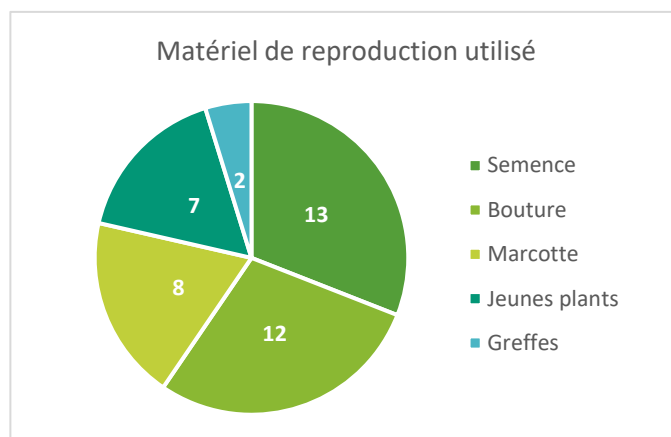


Figure 7 : Répartition des pépinières selon le matériel de reproduction qu'elles utilisent pour toutes leurs cultures (/13 pépinières - une pépinière utilise plusieurs types de matériel de reproduction)

Relativement aux semences, toutes les pépinières martiniquaises interrogées sont concernées par la récolte. Une majorité ont à la fois des semenciers, dont des espèces forestières (10), sur leur terrain et des possibilités de récolter chez des particuliers (10), mais certains vont également se fournir en forêt publique (4) ou les acheter (INRA, autre - 2) (Figure 8).

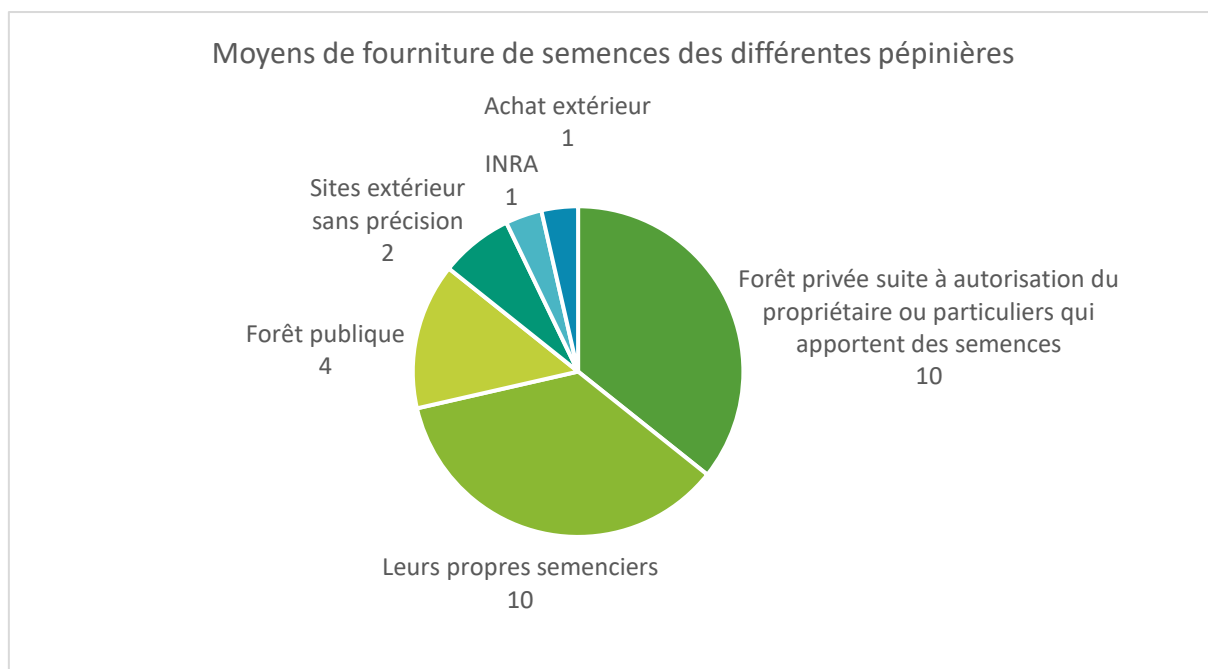


Figure 8 : Répartition des pépinières selon leur moyen de fourniture de semences (/13 pépinières)

### Focus sur les différentes techniques de production en pépinières

En pépinière, il existe classiquement trois techniques de cultures :

- la production hors sol de plants en godets, conteneurs ou en motte,
- la culture en pleine terre de plants à racines nues,
- la production de boutures et plançons issus d'un mode de reproduction végétatif [4].

En moyenne, l'élevage d'un plant dure 4 ans de la récolte de la graine jusqu'à sa plantation. Les techniques de production et la durée de l'élevage sont généralement adaptées aux différentes essences afin de garantir une bonne reprise des plants [4].

En Martinique, il n'existe pas une telle connaissance permettant d'adapter la technique de production en conteneur ou en pleine terre selon les besoins par espèce.

Ainsi, toutes les pépinières martiniquaises interrogées produisent en conteneurs, sous différents formats, et parfois vendent en racines nues, mais issues de conteneurs et non pas de pleine terre comme cela peut être classiquement le cas en Hexagone (Figure 9).

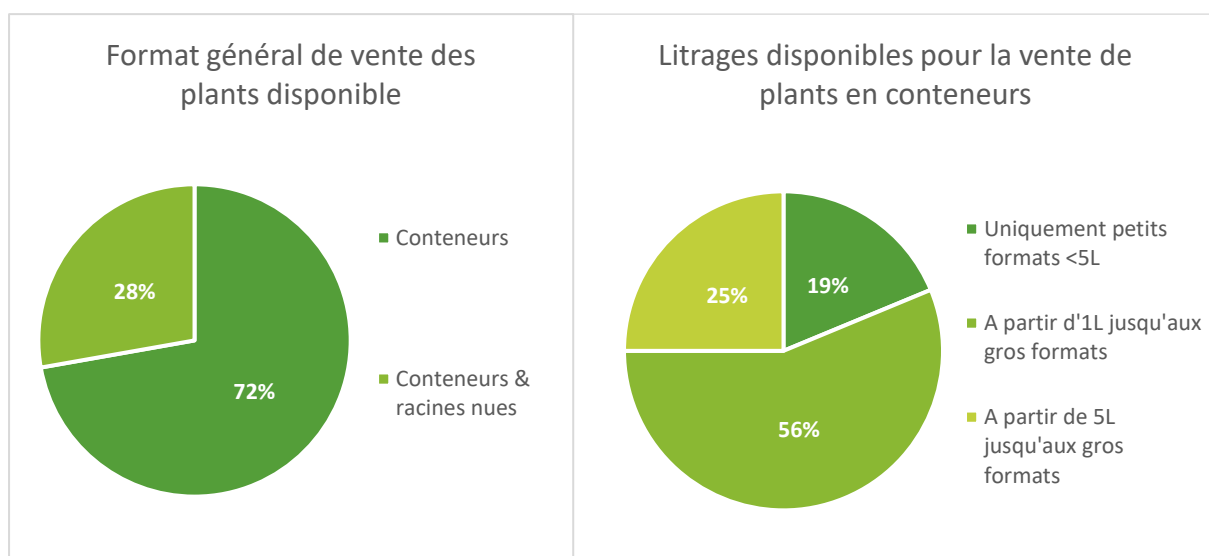


Figure 9 : Répartition des formats de ventes des plants dans les différentes pépinières du panel (/13 pépinières)

### Capacité de production des pépinières martiniquaises

Puisque nous venons de voir que la part des plants forestiers produits permet de définir si une pépinière est forestière ou non, nous nous sommes donc intéressés à cette donnée. Les 12 pépiniéristes rencontrés estiment en moyenne produire à 36% de leur volume en espèces dites forestières. Cependant, la part de ce volume varie en fonction des pépinières rencontrées. Globalement, 3 pépinières<sup>2</sup> sortent du lot et pensent produire plus de 80% de leur volume en essences

<sup>2</sup> Dont la pépinière du Conservatoire Botanique National de Martinique (CBNm) pour laquelle l'objectif est la diffusion scientifique et non la commercialisation de plants.

dites forestières, alors que toutes les autres (7) estiment en produire en-dessous de 40%, dont 3 en dessous de 5% (Figure 10).

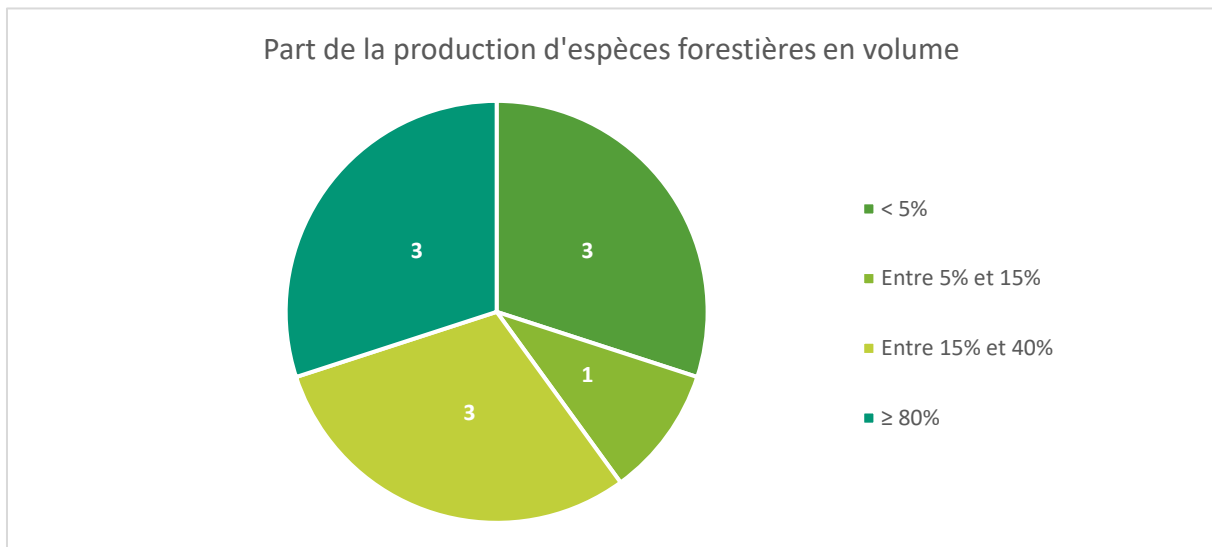


Figure 10 : Répartition du panel selon la part de leur production étant des espèces forestières (en volume, /10 pépinières)

Le second indicateur était le nombre total de plants forestiers produits par an pour une pépinière. Si on se fie à ce qu'identifient les pépiniéristes comme essence forestière (cf paragraphe suivant), alors la **production moyenne de plants forestiers** dans ces pépinières serait de **2 847 plants par an**, avec un minimum de production moyen sur plusieurs années de 21 plants/an et un maximum de 15 026 plants/an. Ceci signifie que même la pépinière la plus grande productrice de plants forestiers semble difficilement arriver au minimum demandé dans l' « AAP Graines et Plants » de 20 000 plants/an. De plus, les pépinières estimant produire plus de 80% de leur volume en plants forestiers, ont respectivement des productions de 13 956, 1060, et 337<sup>3</sup> plants en stock en 2022. Enfin, lorsque l'on calcule les moyennes de production pour chaque pépinière au cours des 3 dernières années, 7 d'entre elles produisent moins de 5 000 plants/an dont 5 moins de 1 000 plants par an, et une seule pépinière produit plus de 10 000 plants/an (Figure 11).

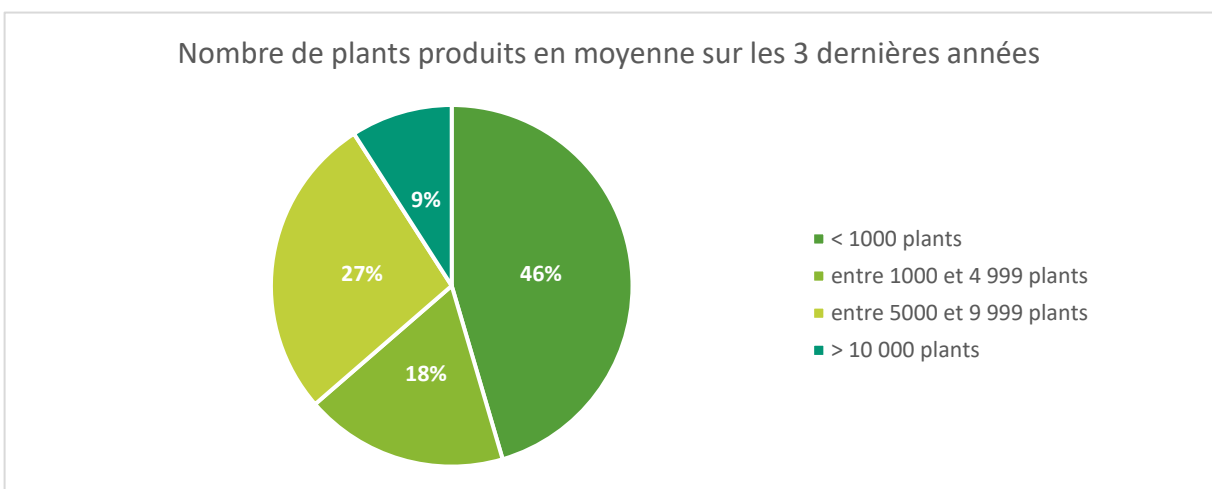


Figure 11 : Répartition du panel selon le nombre de plants produits en moyenne sur les 3 dernières années (/11 pépinières)

<sup>3</sup> Dont la pépinière du Conservatoire Botanique National de Martinique (CBNm) pour laquelle l'objectif est la diffusion scientifique et non la commercialisation de plants.

## Conclusion

Finalement, les pépinières forestières telles que certaines documentations peuvent les décrire n'existent pas en Martinique. Une adaptation régionale est donc nécessaire si l'on souhaite reconnaître des pépinières forestières pour certains projets, qu'il s'agisse de définir des critères régionaux différents, ou d'encourager la création d'une toute autre structure correspondant aux critères pré-identifiés nationalement.

Cependant, parmi le panel interrogé, les pépinières non forestières produisent tout de même des plants que l'on pourrait qualifier de forestiers. Si l'on reprend les critères cités précédemment, les pépinières martiniquaises présentent :

- **Des productions diversifiées** qui ne sont pas uniquement forestière, avec la majorité d'entre elles possédant **une part de produits forestiers faible (< 40%)**.

*En effet, 70% des pépinières produisent moins de 40% d'espèces forestières, mais trois autres présentent plus de 80% de leurs volumes de plants comme étant des plants forestiers. Il est possible que ces 3 pépinières se rapprochent d'une définition de pépinière forestière.*

- **Des caractéristiques juridiques non forestières** : aucune de ces pépinières, pas même les trois pépinières mentionnées au point précédent, n'ont un code APE de pépinière forestier (02.10Z),

*Cependant, des particularités territoriales expliquent les réticences de certains acteurs à s'engager dans cette qualification juridique.*

- **Des techniques de cultures plus proches de celles des horticulteurs ornementaux que de celles des pépiniéristes forestiers,**

*En effet, la totalité des pépinières martiniquaises produisent des plants en conteneurs et aucune ne travaille des plants en pleine terre. Un acteur confirme d'ailleurs que « les pépiniéristes qui font de l'ornemental sont différents des pépiniéristes forestiers. La principale caractéristique technique qui les distingue est la production de plants en pleine terre (motte, racine nue) pour les forestiers alors qu'il est rare d'avoir des plants en conteneur. A l'inverse les pépiniéristes d'ornemental vendent majoritairement en conteneur ». Cependant, une étude statistique des productions de 2017-2019 en France hexagonale modère ce témoignage : « les plants [forestiers] produits en godets représentent 49 millions de plants soit 67% de l'ensemble des plants produits et vendus par les pépiniéristes français. » [5]*

- **Des volumes bien plus faibles que les volumes demandés** dans le premier AAP adressé à des structures produisant des plants forestiers : **2 847 plants/an produits en moyenne contre 20 000 plants/an demandés.**

*« Les ventes de plants forestiers en France atteignent 55,2 millions de plants en 2019-2020. (...) Les plants vendus en France sont issus à 98% d'essences inscrites au code forestier et 2% d'essences non réglementées » [1]. En 2022, la Martinique vend dans ces 12 pépinières 25 489 plants, soit l'équivalent de 0,05% de la production française vendue en 2017-2018.*

Le contexte de la Martinique est donc complexe et mérite une description spécifique des acteurs en capacité de produire des plants forestiers même si ceux-ci ne sont pas reconnus comme étant des pépinières forestières, tant au niveau administratif que technique.

Une fois les pépinières martiniquaises définies, nous allons étudier plus spécifiquement l'état du marché en essences forestières.

## 2. Y a-t-il un marché d'essences forestières en Martinique ?

### *Quelle définition du terme « espèce forestière » selon les pépiniéristes ?*

L'étude a tout d'abord confirmé qu'aucune définition claire de ce qu'est une « espèce forestière » n'a été donnée aux professionnels de la production. En effet, ils n'ont pas pour habitude d'utiliser ce terme. D'un point de vue légal, le Code Forestier ne définit pas ce qu'est une espèce forestière. En revanche, il définit ce qu'est une forêt : « *Sont considérés comme des bois et forêts [...] les plantations d'essences forestières et les reboisements ainsi que les terrains à boiser du fait d'une obligation légale ou conventionnelle* » - **Code Forestier Article L 111-2**. L'ONF définit « essence » comme une espèce d'arbres [6], alors que le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales la définit comme une espèce ou variété d'arbres poussant en forêt, en plantations ou en haie [7]. Il semblerait ainsi qu'une essence forestière soit une espèce d'arbre étant capable de se développer dans un écosystème forestier. Cependant, chez les forestiers, le potentiel de l'espèce à être exploitée pour son bois peut être un critère supplémentaire pour qualifier une espèce d'essence forestière.

Parmi les pépiniéristes martiniquais interrogés, presque la moitié ne savait pas définir une essence forestière (5/12). Certains s'y sont tout de même essayé, notamment des pépiniéristes forestiers ou propriétaires forestiers (3/12). Ces derniers définissent une essence forestière comme une **espèce d'arbre se développant en forêt et dédiée à la production de bois**. Certains élargissent cette définition aux espèces qui vont permettre l'apparition puis le bon développement d'autres espèces à vocation sylvicole, ou être utilisées pour des intérêts écologiques tels que les services écosystémiques. Un acteur les a ainsi qualifié d'« **essence-outil** ».

Plus largement, les acteurs plus indécis (6/12) se représentent une essence forestière comme une **espèce d'arbre pouvant croître en forêt**. Certains semblaient désigner les essences participant au couvert forestier (2/12), alors qu'un autre se questionnait sur la qualification des espèces se développant sous couvert forestier : « sont-elles également forestières puisque se développant en forêt ? ». Enfin, les avis sont partagés sur l'origine de ces espèces forestières. Elles sont :

- soit qualifiées comme « poussant naturellement en forêt » c'est-à-dire non plantées (3/12),
- soit qualifiées comme s'adaptant au milieu forestier et s'y développant, qu'elles soient plantées ou non (3/12), avec pour ce dernier point un gradient de sensibilité plus ou moins marqué pour le choix d'espèces permettant un équilibre écosystémique.

Au travers de ces entretiens, il apparaît enfin que **les pépiniéristes sont en demande d'une liste officielle d'essences** que l'on qualifie de forestières afin de pouvoir s'y référer pour des projets futurs et permettre d'orienter les clients selon les besoins.

## Répartition géographique des pépinières et leurs contraintes

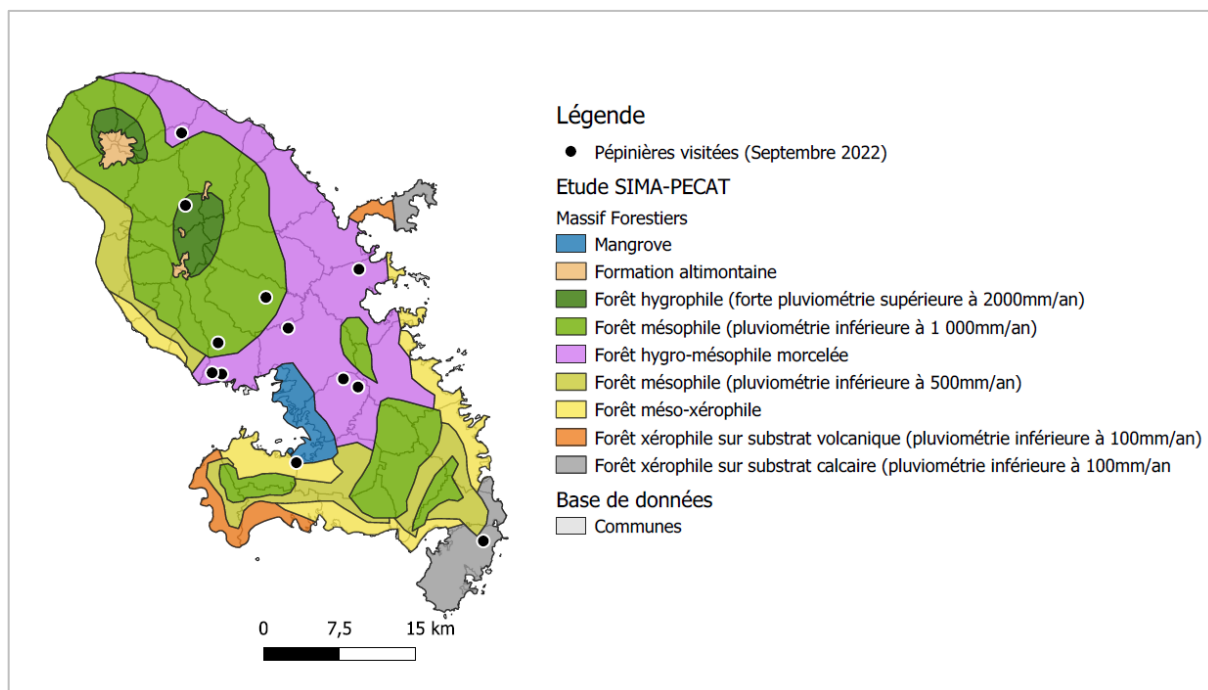


Figure 12 : Cartographie de la Martinique représentant les différentes pépinières visitées selon les massifs forestiers définis par SIMA-PECAT (septembre 2022)

L'étalement géographique des pépinières étudiées est assez hétérogène : on trouve ainsi 4 pépinières présentes dans des massifs forestiers du Nord de la Martinique, à savoir la forêt mésophile (2), la forêt hygrophile (1) et la partie nord de la forêt hygro-mésophile morcelée (1). D'un autre côté, 6 pépinières sont rassemblées dans la zone centrale de la forêt hygro-mésophile, alors qu'au sud de l'île, 3 pépinières appartiennent aux massifs forestiers mésoxérophiles situés non loin de mangroves (2) ou aux massifs forestiers xérophiles sur substrats calcaires (1) (Figure 12).

Ainsi, on observe un cortège d'espèces très variable produit dans ces pépinières, compte tenu des conditions pédoclimatiques très variées. Les personnes rencontrées le confirment d'ailleurs : certains plants ornementaux classiques comme les cactées ou les bougainvilliers ne peuvent pas être produits sous les climats trop humides du Nord de la Martinique. A l'inverse, le climat du Sud de l'île ne permet pas la production de certaines espèces comme le Pois doux qui est peu résistant aux climats trop chauds. En revanche, des espèces comme le Corossolier, le Bois d'Inde ou le Bois mabi ont besoin d'un milieu qui ne soit pas trop humide et s'y développent bien. Enfin, la distance qui sépare certaines pépinières des grands axes urbains empêche certains débouchés économiques : un pépiniériste du nord ne vend pas directement aux particuliers car trop peu de clients s'y rendent : c'est une pépinière de production ayant des contrats directs pour des clients privés ou des contrats de revente dans d'autres espaces de vente.

### L'offre et la demande par essences : quelle stabilité de marché ?

Suite à cette étude, une liste complète des espèces vendues entre 2020 et 2022 a été produite et fournie de manière confidentielle au prestataire. Il est important de noter que certains pépiniéristes ont communiqué leur stock 2022, alors que d'autres ont pu communiquer des quantités vendues à différentes années. La liste complète de ces essences et des informations y afférant est disponible en *Annexe II*.

Dans un premier temps, nous avons voulu étudier l'occurrence des espèces produites chez chaque pépiniériste (

*Tableau 1*). Ainsi, celles produites au moins une fois chez plus de la moitié des pépiniéristes ayant répondu sont énumérées dans le tableau suivant.

<i>Espèces considérées comme "forestière"</i>	Nom vernaculaire	Nombre de pépiniériste ayant déjà vendu au moins une fois cette espèce en Martinique
<i>Pimenta racemosa</i>	Bwadend - Bois d'inde	9
<i>Mammea americana</i>	Abricotier pays (plusieurs variétés)	8
<i>Hymenaea courbaril</i>	Courbaril	8
<i>Theobroma cacao</i>	Cacaoyer (sans distinction)	6
<i>Melicoccus bijugatus</i>	Quenettier	6
<i>Coccoloba uvifera</i>	Raisinier de bord de mer	6

*Tableau 1 : Espèces citées par plus de la moitié des pépiniéristes interrogés comme ayant été produites au moins une fois dans leur établissement (/11 pépiniéristes)*

Ainsi, ce sont le Bois d'inde, l'Abricotier pays et le Courbaril qui ont été les plus fréquemment retrouvés chez chaque pépiniériste. Ce sont pourtant toutes des espèces assez spécifiques :

- l'Abricotier pays et le Quenettier sont souvent demandés pour leurs fruits, il faut donc maîtriser la greffe pour les reproduire,
- le Bois d'inde est sensible aux climats trop humides, présente une croissance lente. Certains précisent que la récolte des semences consommées rapidement par les chauves-souris n'est pas aisée, tout autant que le prélèvement des jeunes plants au sol,
- le Courbaril, bien qu'espèce rustique, présente la spécificité de devoir faire germer ses semences à l'ombre,
- le Raisinier bord de mer présente quelques difficultés pour certains pépiniéristes à la reproduction.

Cependant, il ne s'agit pas ici des espèces actuellement en stock chez la plupart des pépiniéristes. Ainsi, le *Tableau 2* recense les espèces qui sont en stock chez les pépiniéristes ayant communiqué ce stock (6) en 2022.



<i>Espèces considérées comme "forestière"</i>	Nom vernaculaire	Somme des stocks disponibles en 2022	Nombre de pépiniéristes ayant fournis leurs volumes
<i>Coccoloba uvifera</i>	Raisinier de bord de mer	2525	4
<i>Theobroma cacao</i>	Cacaoyer (sans distinction)	924	3
<i>Hymenaea courbaril</i>	Courbaril	824	6
<i>Cedrela odorata</i>	Acajou amer, acajou pays	696	3
<i>Moringa oleifera</i>	Moringa	581	3
<i>Durecera cimarouba</i>	Gommier rouge	562	4
<i>Andira inermis</i>	Angelin - Lanjlen - Olivier rivière	287	3
<i>Quararibea turbinata</i>	Bwa lélé - Bois lélé	182	3
<i>Pimenta racemosa</i>	Bwadend - Bois d'inde	171	4
<i>Tabebuia heterophylla</i>	Pwayé peyi - Poirier pays	154	3
<i>Bixa orellana</i>	Roucouyer, Achiotte	152	3
<i>Genipa americana</i>	Genipa	51	3

Tableau 2 : Espèces citées par plus de la moitié des pépiniéristes ayant pu fournir des données concernant leur stock disponible en 2022 (/6 pépiniéristes)

Il semblerait alors que le Raisinier bord de mer, qui, comme son nom l'indique, est une espèce littorale, soit particulièrement demandée en 2022. Le Cacaoyer et le Courbaril également, l'une étant une espèce de sous-bois fortement utilisée en agroforesterie tropicale, l'autre étant une essence des forêts sèches à semi-humides de Martinique notamment connu pour son bois rouge. On retrouvera ensuite avec de plus petits stocks le Bois d'Inde, alors que toutes les autres espèces en stock chez la majorité des pépiniéristes en 2022 ne sont pas les premières citées dans le précédent tableau. Parmi ces autres espèces, on trouve : l'Acajou amer, le Moringa, le Gommier Rouge, l'Olivier rivière, le Bois lélé, le Poirier pays, le Roucouyer et le Genipa.

Il semblerait enfin que les stocks de 2022 ne soient pas tout à fait représentatifs des ventes réalisées jusqu'alors en 2022.

En effet, nous avons également pu établir l'évolution des ventes des espèces qui ont été vendues chez plus de la moitié (3) des pépiniéristes qui nous donnaient ces valeurs pour 2022 en *Figure 13*.

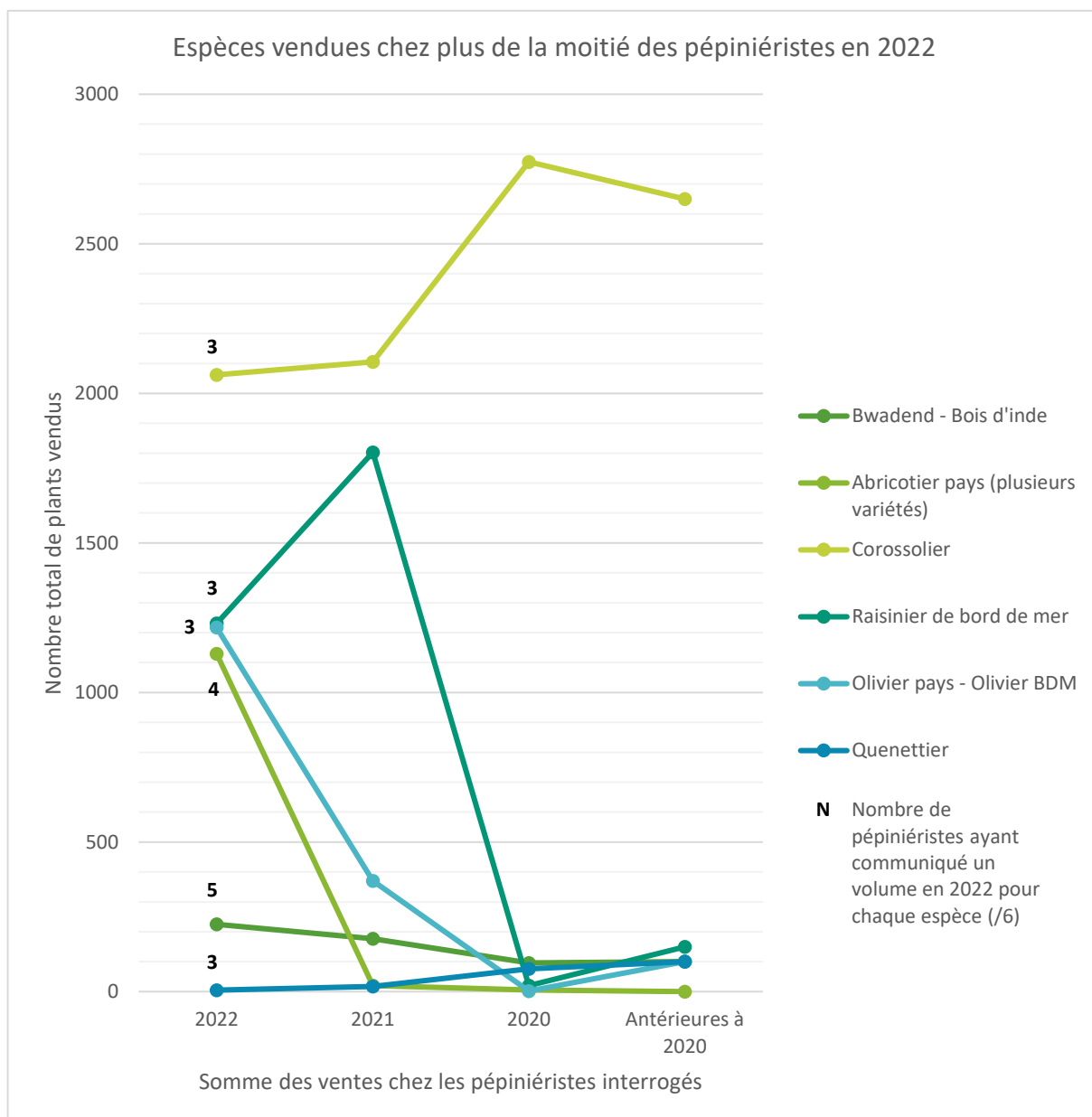


Figure 13 : Espèces et leur volume vendu ces dernières années en Martinique. Les espèces présentées ont été sélectionnées parmi celles citées par plus de la moitié des pépiniéristes ayant pu fournir des données concernant les ventes en 2022 (/6 pépiniéristes)

Ici, on retrouve particulièrement les espèces présentes chez la majorité des pépiniéristes (*Tableau 1*) et notamment par ordre de volume vendu en 2022 : le Raisinier bord de mer (1 231 plants), l’Abricotier pays (1 129 plants), le Bois d’Inde (225 plants), et le Quenettier (5 plants). Cependant, deux nouvelles espèces apparaissent également comme étant vendues en 2022 chez plus de la moitié des pépiniéristes : le Corossolier (2 062 plants) et l’Olivier pays (1 217 plants).

Néanmoins, certaines espèces vendues en 2022 dépassent les volumes cités ci-dessus mais en n'étant vendue que par un ou deux pépiniéristes maximums. Cela signifie que ce sont des espèces qui ont été sollicitées par peu de projets mais en grande quantité. Ces espèces sont les espèces absentes de la Figure 13 et présentes en Figure 14.

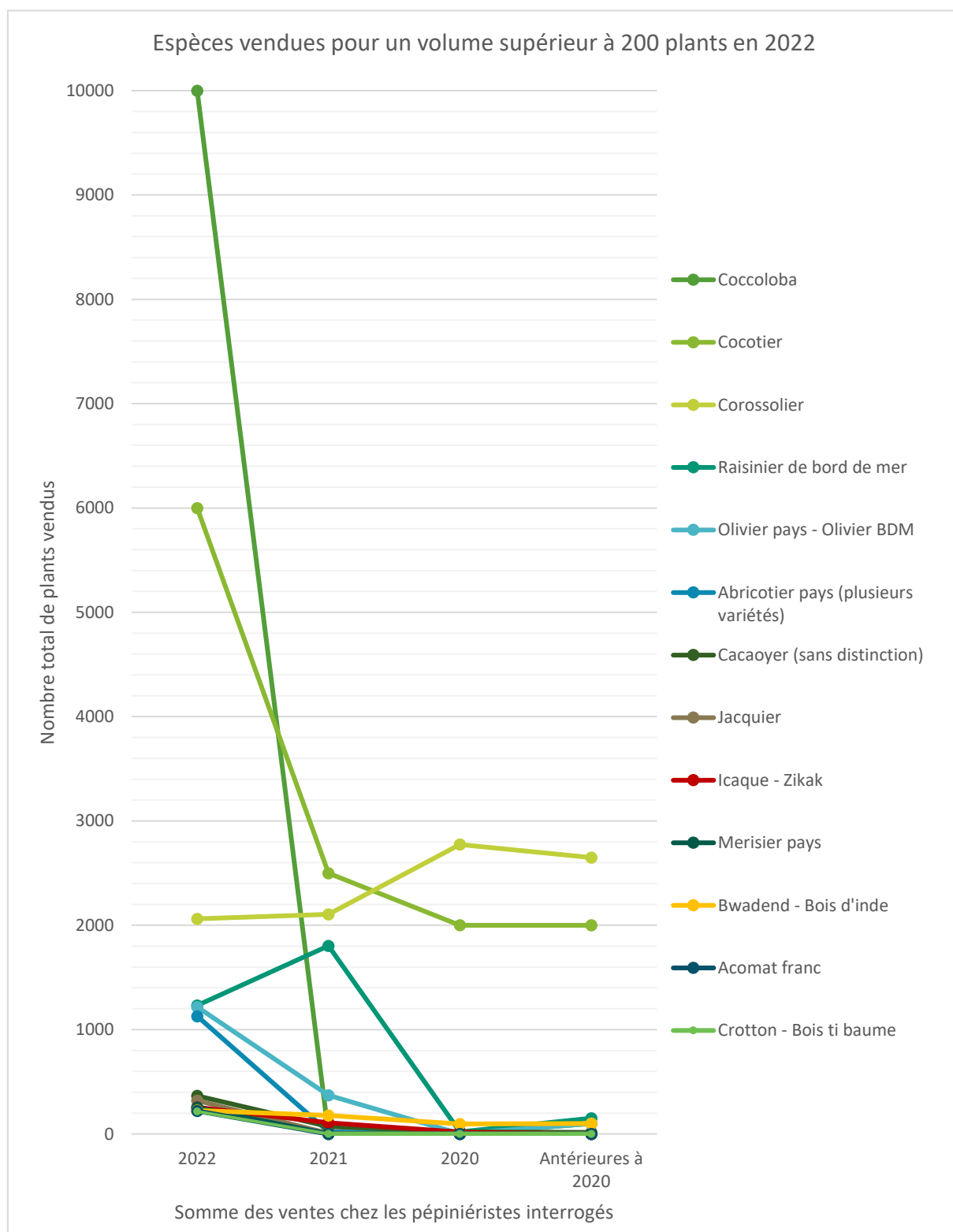


Figure 14 : Espèces et leur volume vendu ces dernières années en Martinique. Les espèces présentées sont celles qui présentent un volume de production de plus de 200 plants en 2022 (/6 pépiniéristes pour 2022)

On trouve particulièrement dans cette figure des volumes importants pour le Coccoloba et le Cocotier avant de retrouver les autres espèces citées précédemment. Les commentaires des pépiniéristes sur ces espèces confirment l'observation précédente : ces deux espèces sont vendues lors de grosses commandes ponctuelles. Une attention particulière est cependant requise pour le Coccoloba. En effet, c'est un genre de la famille des Polygonaceae. Ainsi, il n'était pas possible lors de cette étude de savoir si le Coccoloba tel que mentionné par les pépiniéristes était *Coccoloba uvifera* - Raisinier bord de mer - cité précédemment, auquel cas les volumes doivent s'additionner, ou *Coccoloba pubescens* – Raisinier grandes feuilles -, ou encore *Coccoloba caravellae* – Raisinier bord de mer Caravelle. En l'absence de cette information, le taxon Coccoloba est traité comme une espèce différente de celles précédemment mentionnées. On notera également que, pour le Cocotier, le marché est fluctuant en raison de gros volumes demandés pour renouvellement de plantations notamment en jardins privés. Ces commandes ne sont donc pas annuelles.

Ensuite, parmi les espèces qui sont produites à plus de 200 plants/an mais chez peu de pépiniéristes, on retrouve : le Cacaoyer, le Jacquier, l'Icaque, le Merisier pays, l'Acomat franc et le Bois Tibaum. Ici, seul le Cacaoyer est une espèce qui a été produite à des périodes différentes par plus de la moitié des pépiniéristes (*Tableau 1*).

Finalement, certaines espèces se retrouvent à la fois les plus fréquemment vendues actuellement ou par le passé chez les pépiniéristes, présentant un stock en 2022 et ayant vendu des volumes supérieurs à 200 plants/an en 2022 comme l'**Abricotier pays**, le **Bois d'Inde**, le **Cacaoyer** ou encore le **Raisinier bord de mer**. D'autres n'apparaissent que pour des productions vendues en 2022 importantes mais par moins de pépiniéristes (voir parfois un unique), comme le **Coccoloba**, le **Cocotier**, l'**Olivier pays**, le **Corossolier** ou même le **Jacquier**. Il y a enfin les espèces vendues à moins de 200 plants/an en 2022 comme l'Icaque, le Merisier, l'Acomat franc ou encore le Bois Ti baume, mais également les espèces en stock en 2022 comme l'Acajou amer, le Moringa, le Gommier rouge, l'Olivier rivière, le Bois lélé, le Poirier pays, le Roucouyer ou encore le Génipa.

Bien entendu, parmi ces espèces, des discussions peuvent être menées sur la pertinence ou non de les définir comme forestières. Ces discussions intrinsèques à la filière forêt-bois seront menées ultérieurement à cette étude qui n'a pour objectif que de recenser le point de vue des pépiniéristes.

### *Les espèces dites forestières : pour quels clients et pour quels projets en Martinique ?*

Toutes ces essences sont achetées par une variété d'acteurs publics et privés, et une diversité tout autant importante de projets. Toutefois, on retrouve chez la plupart des pépiniéristes interrogés les collectivités et communes (6) - collectivités qui semblent d'ailleurs particulièrement peu fiables dans leurs engagements (selon 2 interrogés) – puis on retrouve également les agriculteurs (5), les particuliers (4) et Péyi Vert (4) (*Figure 15*).

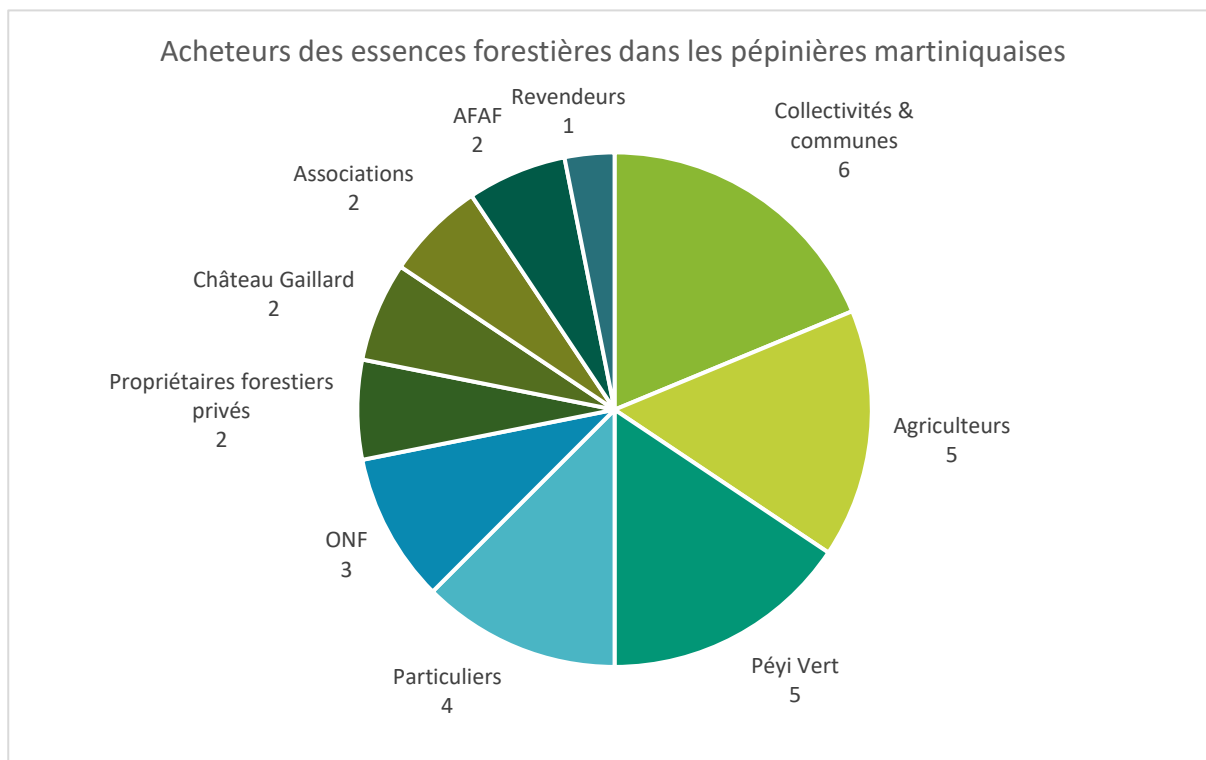


Figure 15 : Répartition des pépiniéristes travaillant avec ces différents clients (/10 pépiniéristes)

Parmi les clients présentés en *Figure 15*, il a été choisi de regrouper les mentions du « Consortium Péyi Vert – Groupe Hayot – association Entreprise & Environnement » tel que mentionné par certains répondants et « Péyi vert ». En effet, ces deux mentions concernent finalement le même projet de plantation d’1 000 000 d’arbres en 5 ans au travers de la cellule Péyi Vert de l’association Entreprise & Environnement.

### Péyi Vert

Péyi vert est une cellule hébergée au sein de l’association Entreprises & Environnement dont l’objectif est de reverdir la Martinique au travers de différentes actions. La première de ces actions est « Aux Arbres Citoyens ». Cette action a pour objectif de financer le don et la plantation d’1 000 000 d’arbres en 5 ans pour des projets de plantations :

- en zone littorale – Ceinture verte (ONF, ville du Vauclin),
- en zone urbaine et péri-urbaine (Ville R-S, Saint-Pierre, diverses communes – jardins partagés),
- en zone agricole (divers agriculteurs)

De plus, les pépiniéristes ont pu, pour 11 d’entre eux, nous expliciter à différents niveaux de précision quelle était la vocation de ces plants. Ainsi, on observe bien en *Figure 16* que les espèces dites forestières ne sont pas utilisées pour un usage sylvicole en priorité (2) mais plutôt pour des usages dérivés, soit pour des **chantiers d’aménagements** (5) ou des **projets d’agroforesterie** (4). On trouve aussi des projets de diversification forestière pour 4 pépiniéristes interrogés. Il s’agit principalement des pépiniéristes cités en partie I (p9) qui estiment produire plus de 80% de leur volume en essences forestière. Les actions de plantations issues de l’achat de ces espèces semblent donc être **plus souvent des actions de diversification que des actions de sylviculture**. Par ailleurs, d’autres projets d’intérêt

sont cités comme de la plantation pour de l'**autoproduction** (3), de l'**achat-revente de plants** (3), des **actions de sensibilisation** (2), de la **plantation en jardin privés ou pour des potagers privés** (3), et le développement de **vergers** (1).

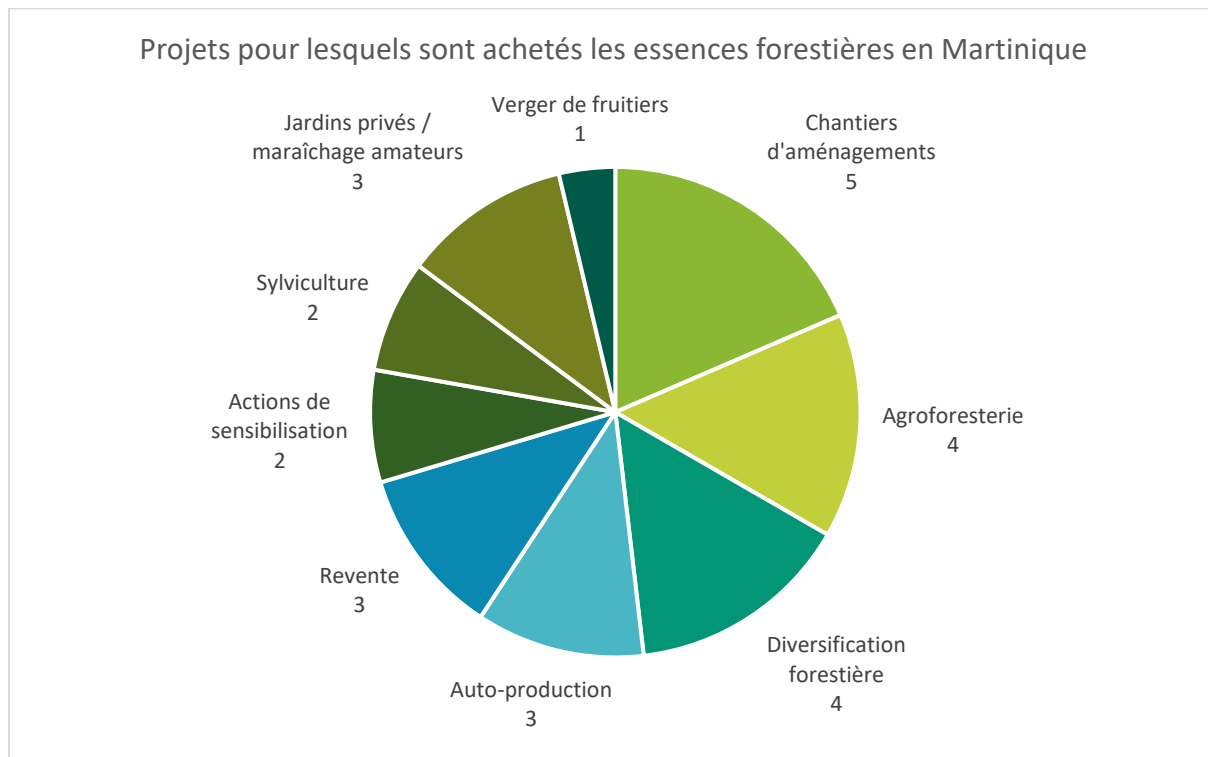


Figure 16 : Répartition des pépiniéristes travaillant pour ces différents projets (/11 pépiniéristes)

### Conclusion

Finalement, l'analyse spécifique des espèces forestières a permis de clarifier plusieurs éléments relatifs aux pépiniéristes et à leur offre actuelle.

Tout d'abord, alors qu'un forestier interrogé nous indique que, « pour qualifier une essence forestière, il faut sélectionner parmi les espèces connues celles qui présentent un diamètre de 30-35 jusqu'à 45 à 1m30 du sol, mais cela dépend de la technique sylvicole. », les pépiniéristes ont une définition bien plus synthétique. **Une espèce forestière est une espèce d'arbre ayant les capacités de se développer et perdurer en forêt.** Si certains sont sensibles au caractère indigène comme traditionnel, ou encore à l'usage potentiel du bois de cette espèce, les avis restent très diversifiés.

Partant de la définition de ces pépiniéristes, les espèces forestières produites sont, qui plus est, différentes selon le lieu géographique dans lequel elles sont produites. Cependant, on retrouve certaines espèces plus communes produites chez la majorité des professionnels comme l'**Abricotier pays**, le **Bois d'Inde**, le **Cacaoyer**, le **Courbaril**, le **Quenettier** ou encore le **Raisinier bord de mer**. Cela ne signifie pas pour autant que ce sont ces espèces qui présentent les plus gros volumes vendus aujourd'hui, ni les espèces au plus gros volume disponible en stock. D'après les pépiniéristes, il n'y a pas ou peu de marché d'espèces forestières à proprement parlé, il est donc difficile de définir un marché stable et précis de ces dernières. L'analyse des espèces montre bien que celles en stock sont différentes de celles vendues en 2021 et 2022. L'offre et la demande ne sont pas totalement en adéquation, peut-être par manque de connaissance du marché mais aussi et surtout car les projets sont trop anecdotiques pour permettre de définir clairement des tendances par essence, et certains pour de gros volumes. En revanche, certains pépiniéristes prennent le parti d'orienter les achats en

conseillant leur client vers certaines de ces essences que cela soit par passion, ou par besoin d'écouler les stocks disponibles.

Malgré ce faible marché, on remarque tout de même que les achats d'espèces forestières sont motivés par des projets, non pas sylvicoles, mais plutôt de **diversification forestière**, en ce qui concerne les projets spécifiquement forestiers. On observe de plus une tendance vers des projets **agroforestiers** ou **agricole** (vergers). Cependant, la grande majorité des pépiniéristes vendent leurs essences **en priorité à des chantiers d'aménagement** (communes, collectivités, jardins privés).

### 3. Quelles perspectives et projets en développement pour les essences forestières ?

Après avoir étudié en détail l'état actuel du marché des espèces forestières, certaines données nous permettent également d'émettre des hypothèses quant aux intérêts spécifiques pour certaines espèces. Les pépiniéristes nous ont également confié leurs projets futurs ce qui permettra d'entrevoir les perspectives de développement d'une filière de production d'espèces forestières.

#### *Les essences et leurs perspectives d'avenir individuelles*

Par espèces, les pépiniéristes ont été parfois en mesure d'indiquer l'évolution du marché qu'ils prévoyaient. Ces données qualitatives permettent de séparer les espèces pour lesquelles on pourrait observer un développement du marché, de celles pour lesquelles le marché est stable, de plus ou moins grands volumes, de celles pour lesquelles les ventes sont lentes et difficiles. Les tableaux ci-dessous reprennent les essences pour lesquelles les données étaient disponibles, avec en gras, les espèces citées en paragraphe 2.

Ventes difficiles et lentes	
<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>
<i>Coccoloba uvifera</i>	Raisinier de bord de mer
<i>Melicoccus bijugatus</i>	Quenettier
<i>Terminalia catappa</i>	Amandier
	Pois doux (sans distinction)

Tableau 3 : Espèces pour lesquelles les ventes sont difficiles et les stocks s'écoulent lentement.

Marché stable et faible	
<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>
<i>Simarouba amara</i>	Acajou bla- Bwa bla- Bois blanc Châtaignier pays - Arbre à pain Tamarinier
Marché stable et modéré	
<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>
<i>Annona muricata</i>	Corossolier
<i>Mammea americana</i>	Abricotier pays (plusieurs variétés)

<b><i>Artocarpus heterophyllus</i></b>	<b>Jacquier</b>
<b><i>Tabebuia heterophylla</i></b>	<b>Pwayé peyi - Poirier pays</b>
	Giroflier
	Lime (Combava)
	Chadek pays
	Manguier Julie
	Goyavier de Cuba

<b>Marché stable et important</b>	
<b><i>Nom scientifique</i></b>	<b><i>Nom vernaculaire</i></b>
<b><i>Bontia daphnoides</i> ou <i>Scrophular</i></b>	<b>Olivier pays - Olivier BDM</b>
	Merisier sans épine
	Caïmitier (pomme de lait) sauvage

Tableau 4 : Espèces pour lesquelles le marché est stable avec différents volumes produits (faible, modéré, important).

<b>Marché en développement</b>	
<b><i>Nom scientifique</i></b>	<b><i>Nom vernaculaire</i></b>
<b><i>Coccoloba pubescens</i></b>	<b>Raisinier grandes feuilles - Coccoloba très grandes feuilles</b>
<b><i>Hymenaea courbaril</i></b>	<b>Courbaril</b>
	Prune de Cythère (la naine et la géante)

Tableau 5 : Espèces pour lesquelles le marché est en développement.

Ainsi, bien que le Raisinier bord de mer et le Quenettier soient produits par beaucoup de pépiniéristes, l'écoulement des stocks est relaté comme lent et difficile. De même que les quantités de plants vendus en 2022 et présentés en *Figure 14*, les espèces telles que le Corossolier, l'Abricotier pays, le Jacquier ou encore le Poirier pays profitent d'un marché stable et de volumes modérés. De plus, le marché de l'Olivier pays est lui aussi particulièrement stable mais pour des volumes plus importants. Les pépiniéristes remarquent notamment sur le Raisinier grandes feuilles et le Courbaril un marché en cours de développement. Cependant, d'autres essences pourraient également être intéressantes mais pour lesquelles nous ne disposons pas de chiffres pouvant corréliser ces observations, comme la Prune de Cythère pour son marché en développement, ou encore les marchés stables du Merisier sans épine et le Caïmitier sauvage, du Giroflier, Lime, Chadek pays, Mangue Julie et Goyave Cuba, et aussi le Bois blanc, le Châtaignier pays et le Tamarinier.

Enfin, les pépiniéristes indiquent que les marchés du Cocotier et du Mahogany (sans distinction d'espèce) sont fluctuants et moyennement stables ce qui rejoint nos observations des paragraphes précédents.

Toutes ces espèces sont autant d'espèces qui présentent des potentiels futurs intéressants. Cependant, il est important de noter que ces observations sont à dire d'acteurs, et que trop peu de pépiniéristes ont donné leur ressenti sur ce marché pour que ces données soient significatives.



### Les projets des pépiniéristes

Enfin, chaque pépiniériste a pu partager ses souhaits de développement et ses projets en cours ou à venir. Ainsi, la majorité estiment avoir atteint leur rythme de croisière (9 sur 14 pépinières). Si cela suffit à certains, 7 pépinières seraient intéressées pour développer la production d'essences forestières si une demande se développait. Par ailleurs, 3 pépinières travaillent déjà sur le développement d'itinéraire technique de production (ITP) et de culture (ITK). Mais beaucoup ont d'autres projets qui ne sont pas en lien direct avec le développement de la filière forêt-bois. On compte parmi eux des activités parallèles à l'activité de pépinière comme des projets de diversification agricole (3), de production permettant de tendre vers une autonomie agricole (3), de développement d'infrastructures (2), d'entretien d'espaces verts (2), d'autonomie énergétique (2) ou la participation à des programmes de formation (2) (Figure 17).

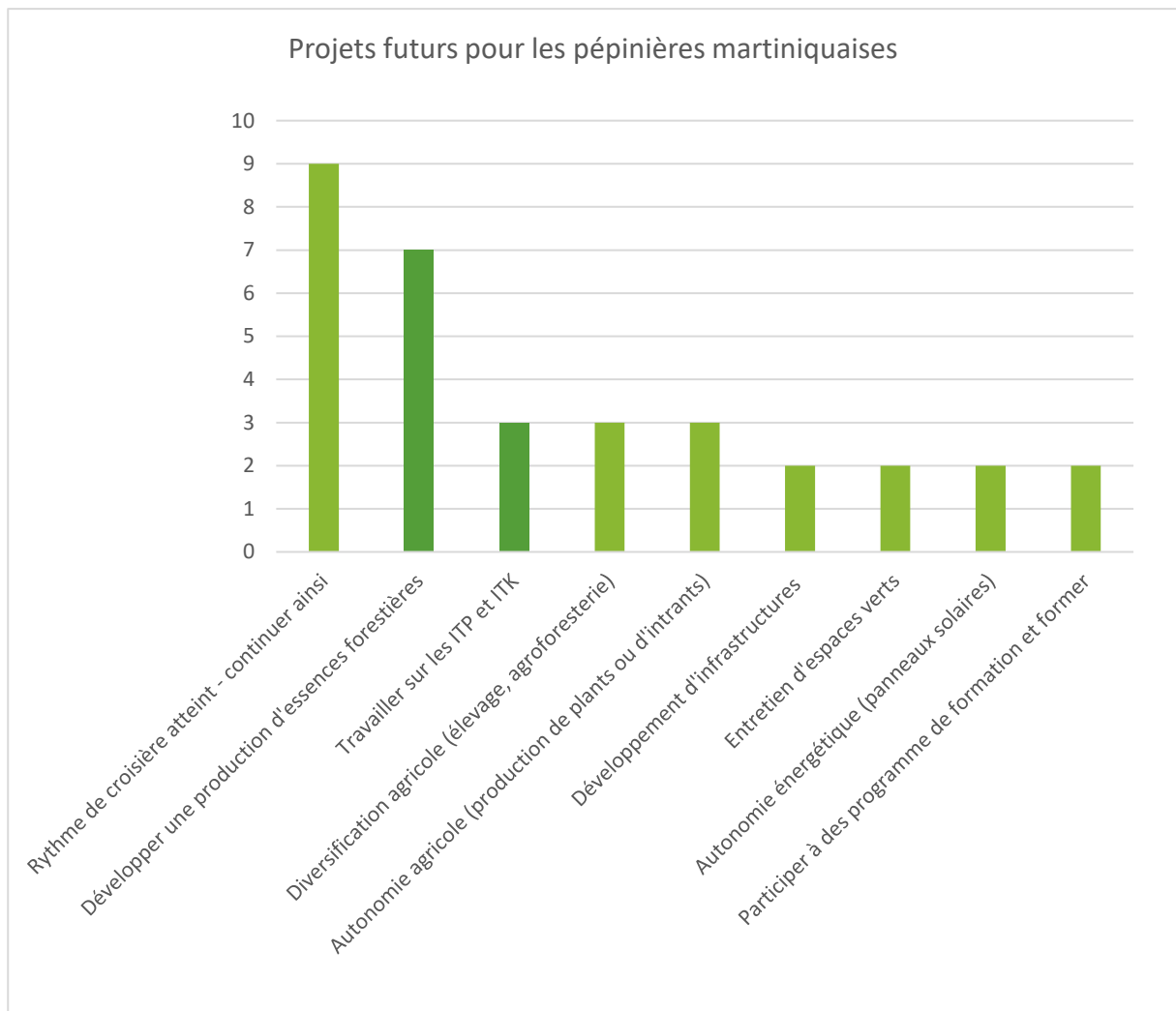


Figure 17 : Histogramme reprenant les différents projets que souhaitent développer les pépiniéristes interrogés (/14 pépinières)

Parmi ces pépinières, 4 travaillent déjà à la production pour tout ou partie d'essences forestières (3 pépiniéristes) et 2 pépinières ont des projets de production de plants forestiers en cours.

### Les freins au développement d'une filière de production de plants forestiers

Ainsi, des pépinières souhaitent investir dans la production de plants forestiers en Martinique. Cependant, il est important au préalable d'identifier les freins actuellement identifiés par ces acteurs afin d'appréhender au mieux les potentialités de développement et les suites à donner.

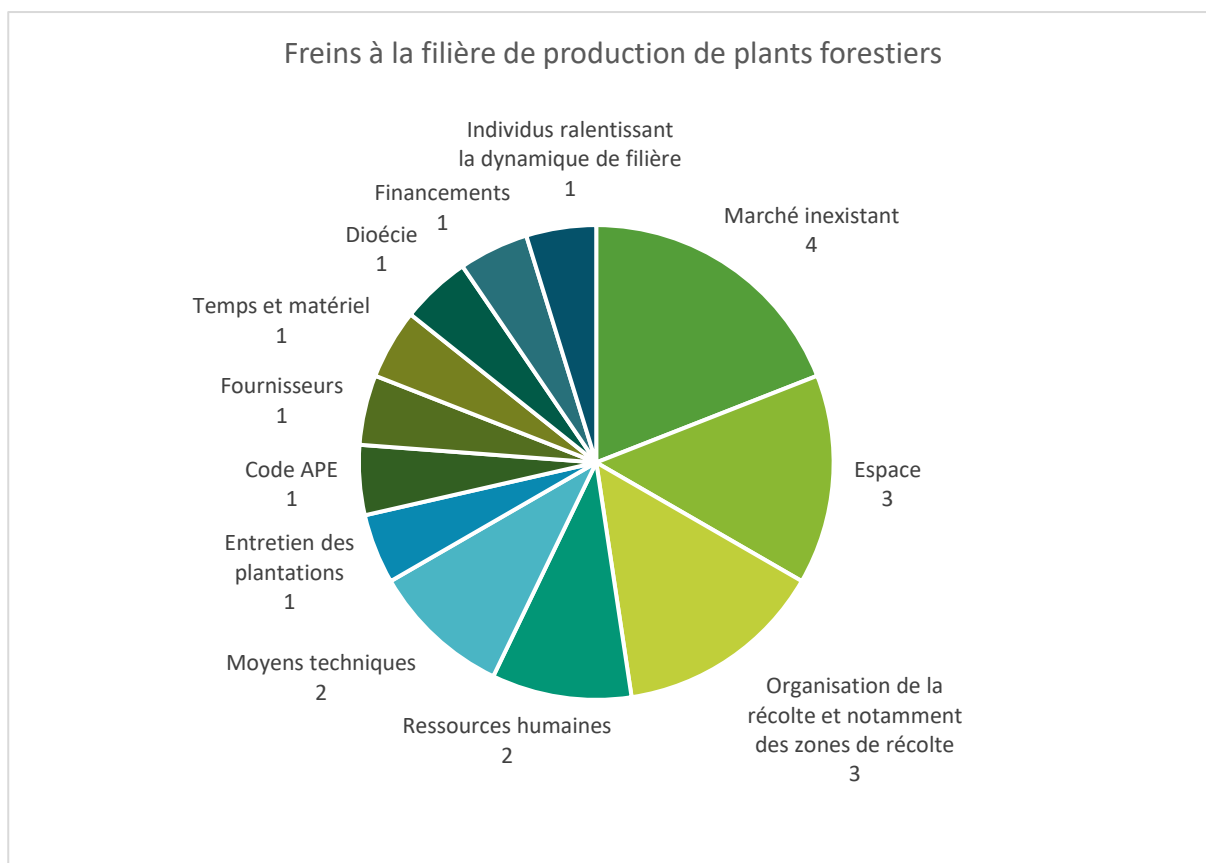


Figure 18 : Répartition du nombre de fois où ces différents freins ont été cités au cours des entretiens (/12 pépiniéristes)

Le premier frein identifié est **l'absence de marché** (4). Comme remarqué lors de l'analyse de l'offre et de la demande, le marché semble instable, les projets ponctuels et les espèces très variables. Il y a cependant peut-être une demande naissante grâce à des projets comme celui porté par la cellule Péyi Vert. Ensuite, 3 des pépiniéristes notent qu'ils arrivent au **maximum de leur espace de production**, or les plants forestiers prennent particulièrement de place en cours et en fin de croissance. Corrélié à l'écoulement lent de certains stocks, les pépiniéristes sont réticents à se lancer dans cette production pour ces raisons. De plus, **la récolte des semences** (3) de ces espèces et notamment l'identification de zones de récolte voir de pieds mères **n'est pas organisée**. Ainsi et comme vu précédemment, les pépiniéristes se débrouillent avec leur propre pieds mères pour produire leurs semences. Certains identifient qu'ils n'ont pas accès à certaines espèces car trop complexes à localiser, absence sur leur terrain, ou activité trop chronophage, ce qui est encore un frein de plus pour se lancer dans la production d'espères forestières. Enfin, certaines entités notent une limite interne de ressources humaines qui les empêche de pouvoir développer d'avantage leur production forestière. A cela s'ajoute **les techniques de production** (2) qui sont encore **très peu développées**. Ainsi, même si certains pépiniéristes caractérisent ces espèces comme particulièrement simples à produire, certaines peuvent poser des problèmes à la récolte, à la germination, ou au développement selon les conditions climatiques, et **ces caractéristiques ne sont pas connues ni répertoriées par espèce**. Aussi, les pépiniéristes mentionnent individuellement quelques autres freins comme l'entretien des plantations

qui n'est pas réalisé dans les projets d'aménagement, le code APE non reconnu en « 02 » au niveau administratif (cf *paragraphe 1*), les fournisseurs de matériel parfois moins nombreux dans une île que sur un continent, l'absence de financements disponibles pour soutenir des pépinières forestières telles que celles présentent en Martinique ainsi que la présence au sein de la filière de certains individus qui peuvent ralentir la dynamique générale. Par ailleurs, la dioécie de certaines espèces est indiquée comme problématique, notamment car elle concerne des essences fruitières qui, plantées par semis, mettraient près d'une dizaine d'années pour produire des fruits (*Figure 18*). Aujourd'hui, ces espèces sont achetées pour cette production de fruits et non pour leur caractère forestier. Ceci amène à multiplier ces plants par greffe plutôt que par semi. A la fois, la dioécie est donc une problématique à la vente, mais également la greffe est une activité qui demande du temps et du matériel supplémentaire, activité chronophage et donc problématique pour un pépiniériste.

Ainsi, ces freins seraient à lever afin de pouvoir permettre le développement de la production de plants forestiers. Certaines propositions de solutions ont donc été mentionnées lors des entretiens et répertoriées dans le *Tableau 6*.

<b>Freins au développement</b>	<b>Solutions face à ces freins</b>
Marché inexistant	<b>Anticiper les ventes, créer le marché en proposant des essences forestières pour d'autres usages (aménagement, plantes ornementales, etc.)</b>
Espace	<b>Réaliser des dons, assurer par des contrats (type contrats de culture) l'écoulement des stocks produits</b>
Organisation de la récolte et notamment des zones de récolte	<b>Etablir un protocole de récolte</b>
Moyens techniques	<b>Etablir des protocoles de production</b>
Entretien des plantations	<b>Créer une activité d'entretien en complément de la vente des plants</b>
Fournisseurs	<b>Réaliser plusieurs benchmarks, mieux connaître leurs partenaires potentiels</b>
Dioécie	<b>Réaliser des opérations de greffe</b>

*Tableau 6 : Solutions proposées face à certains des freins soulevés par les pépiniéristes interrogés*

## Conclusion : Quelles perspectives pour le développement d'une offre en essences forestières adaptée aux besoins ?

Finalement, cette étude de la production et des besoins en plants forestiers des pépinières de Martinique a permis de proposer des pistes de réflexion afin de définir ce qu'est une pépinière forestière et ce que sont les espèces forestières au sens martiniquais. En effet, les pépinières commercialisant des espèces forestières telles qu'elles existent aujourd'hui en Martinique sont, soit des pépinières ornementales, soit des pépinières en passe d'être forestières. Néanmoins, ni le nombre de plants forestiers vendu par an, ni leur définition administrative et juridique n'en font des pépinières forestières si l'on se réfère à la documentation nationale. Avec une production moyenne de plants forestiers dans ces pépinières de 2 847 plants par an, et un maximum de 15 026 plants par an, ces chiffres illustrent bien la faible production martiniquaise, qui semble toutefois adaptée face au marché que certains acteurs qualifient d'inexistant.

De plus, les pépiniéristes perçoivent une espèce forestière de manière très variable. Ainsi, les espèces forestières sont, pour les répondants, toutes les espèces capables de se développer en forêt et de former un couvert forestier. Néanmoins, certains ajoutent qu'il s'agit également des espèces de sous-bois, de certains fruitiers, et ce, qu'elles soient indigènes uniquement ou d'introduction moderne également pour d'autres.

Cette étude avait ensuite pour objectif de mettre en avant un certain nombre d'essences forestières à maîtriser. D'après les données récoltées, ces marchés fluctuent fortement même si certaines espèces semblent plus stables que d'autres comme par exemple l'Abricotier pays, le Courbaril, le Raisinier bord de mer, et avec moins de certitudes le Bois d'Inde et le Cacaoyer. Pour autant, seule une espèce se démarque des autres : le Raisinier bord de mer. Ceci peut être dû à de multiples facteurs, mais on observe au sein de l'étude des projets d'aménagement dont plusieurs projets sont particulièrement centrés sur la forêt du littoral, et ce pour de gros volumes commandés. Dans tous les cas, la vente de ces plants pour des projets forestiers s'oriente avant tout vers de la diversification forestière plutôt que de la sylviculture. Cependant, les chantiers d'aménagement et les projets agroforestiers sont certainement les plus demandeurs de ces essences. Ceci explique sans doute en partie pourquoi au sein de la liste des espèces recensées, on trouve des espèces intéressantes pour la sylviculture, mais également des espèces aux nombreux autres usages (fruitiers, écosystémiques, médicinales, brise-vent, etc.).

Ainsi, la Martinique présente des spécificités propres à son histoire forestière et qui expliquent qu'aujourd'hui, aucune pépinière en passe d'être forestière n'est implantée durablement ou depuis longtemps sur le territoire. Pour autant, la disponibilité de certaines essences existe et les pépiniéristes sont motivés à produire ce type d'essence si tant est qu'un encadrement de la récolte, un accompagnement technique, des engagements fermes des clients et une liste claire de ces essences soient disponibles. Deux pépiniéristes cherchent notamment des financements pour la création de serres dédiées uniquement à une production forestière.

Néanmoins, rares sont ceux qui, lorsque nous leur avons présenté la certification MFR (Matériel Forestier de Reproduction) imaginaient que celle-ci soit adaptée au territoire. En effet, des acteurs soulignent que le contexte réglementaire en Martinique est vraiment différent de l'Hexagone. Plusieurs pépiniéristes insistent sur le fait qu'il faudrait correctement appréhender l'enjeu d'une certification pour des plants à vocation de production de bois. En effet, sur le territoire martiniquais, cet enjeu est faible. D'autres affirment que si elle est mise en œuvre, alors il faudra s'attendre à ce

qu'elle n'ait pas forcément une vocation principale de production de bois. Pour les autres, ils sont soit positifs à l'égard de ce type de démarche tant qu'elle n'est pas trop contraignante par rapport à leurs habitudes de travail, soit pensent que pour une adaptation correcte à la Martinique, il ne s'agit pas d'une certification au cadre hexagonal qu'il faudrait, mais quelque chose de pensé directement pour le territoire et adapté aux réels besoins locaux.

## Bibliographie

- [1] Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), « Résultats de l'enquête statistique annuelle MAA/INRAE sur les ventes de plants forestiers en France pendant la campagne de plantation 2019-2020 ». 15 avril 2022.
- [2] « nafr2-01.30Z-Reproduction de plantes | Insee ». <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/nafr2/sousClasse/01.30Z?champRecherche=false> (consulté le 19 octobre 2022).
- [3] « nafr2-02.10Z-Sylviculture et autres activités forestières | Insee ». <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/nafr2/sousClasse/02.10Z?champRecherche=false> (consulté le 19 octobre 2022).
- [4] Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), « Mesure du plan France Relance d'aide en faveur des investissements productifs dans la filière graines et plants à destination des pépinières forestières et entreprises de travaux sylvicoles exerçant une activité de renouvellement et entretien des forêts (reboisement) ». 24 juin 2022.
- [5] C. Robin et C. Husson, « Pourquoi et comment contrôler les maladies des arbres forestiers en pépinières (Synthèse de l'atelier) », *Rev. For. Fr.*, n° 6, p. 683, 2018, doi: 10.4267/2042/70323.
- [6] « L'essence, l'espèce d'un arbre », *Office national des forêts*, 18 février 2022. <https://www.onf.fr/onf/+7f3::lessence-lespece-dun-arbre.html> (consulté le 21 octobre 2022).
- [7] « ESSENCE : Définition de ESSENCE ». <https://www.cnrtl.fr/definition/essence//1> (consulté le 5 septembre 2022).

# Annexe I : Questionnaire d'enquête

## QUESTIONNAIRE

Etude de l'offre en matériel forestier de la Martinique

\* : réponse obligatoire

### Présentation de l'étude : qui sommes-nous ?

Je suis ingénieure en agronomie tropicale, consultante pour la DAAF de Martinique qui m'a missionnée pour réaliser cette étude dans le cadre du Programme Régional de la Forêt et du Bois.

#### Qu'est-ce que la DAAF de Martinique ?

La DAAF est l'**administration en charge des forêts** qui conduit sous l'autorité du préfet les politiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt en Martinique.

Elle est **instructrice de projets de gestion forestière en forêt privée**. Elle a le rôle de CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) est notamment compétente pour :

- Agréer les plans simples de gestion (PSG) ;
- Accorder des autorisations particulières de coupes et de travaux,
- Valider les règlements types de gestion (RTG),
- Publier le code des bonnes pratiques sylvicoles (CPBS).

**Elle est également chargée de la rédaction du PRFB et du SRGS** qui sont des documents ayant pour but de cadrer l'instruction de ces documents de gestion. Pour tous ces documents garantissant la gestion durable, la DAAF mènera des opérations **de contrôle afin de vérifier que le propriétaire respecte les règles et le programme établis**. Enfin, elle examine les demandes d'autorisations de **défrichement**.

#### Qu'est-ce que le PRFB ?

C'est un document qui cadre la filière Forêt & bois et qui a pour objectif d'analyser les raisons d'une suffisante exploitation de certains massifs forestiers et de définir des actions pour y remédier. Les PRFB, dans chaque région de France, sont déclinés en programmes d'actions selon les domaines ciblés (privé ou public). Ces actions sont suivies par la CRFB (Commission Régionale de la Forêt et du Bois), qui a délégué le rôle de CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) à la DAAF.

Une des actions à mener pour faire progresser la filière Forêt – Bois est l'« Élaboration d'un cadre réglementaire sur le matériel forestier de reproduction (adaptation au cadre national) ». Pour ce faire, la DAAF a choisi d'entreprendre une **étude de l'état actuel de l'offre en matériel forestier dans les pépinières martiniquaises**.

#### Objectifs de l'entretien

Pour mener cette étude, nous réalisons des entretiens individuels auprès de responsables de pépinières martiniquaises que nous avons identifiés comme vendant des essences forestières. Au travers de cet entretien, mon objectif est de comprendre :

- Qui vous êtes,
- Quels sont les produits forestiers que vous vendez,

- Qui sont les acheteurs de ce type de produits,
- Quel est le marché potentiel,
- Puis nous parlerons succinctement du sujet des MFR (Matériel Forestier de Reproduction) et de votre intérêt pour cette thématique.

Enfin, sachez que les agents enquêteurs ainsi que les structures missionnées pour ce faire telle que la mienne, sont **astreints au secret professionnel**. Ceci garantit notamment que les données recueillies ne seront pas utilisées par quiconque à **des fins de contrôle fiscal**. Chaque entretien sera retranscrit sous forme de notes communiquées et archivées à la DAAF de Martinique. Ces notes seront confidentielles à la DAAF. Cette étude donnera lieu à un rapport qui sera rendu public, et dans ce rapport, tout sera anonymisé.

Avez-vous des questions avant de commencer ?

## I. Profil de pépinière

* Nom	
* Prénom	
* Organisme représenté	
* Fonction	
Adresse de la pépinière	
* Adresse mail	
* Numéro de téléphone	

1. Quelle est la raison sociale de votre structure ?
2. Intervenez-vous uniquement en Martinique (ou export ou autre) ?  
 Oui       Non
3. Quelle est la surface de votre structure ?
4. Quelle est la particularité de votre pépinière ?

## II. Les produits forestiers proposés

5. Quels sont les produits (de manière générale) que vous proposez ?
6. Approximativement, quel pourcentage de votre production concerne les essences forestières\* (en quantité de plants et non pas en diversité) ?

*\*Une essence forestière est une espèce ou variété d'arbres se développant en forêt, en plantation ou en haie et dont une de ses vocations est l'exploitation de son bois (par exemple différente de l'essence fruitière utilisée pour ses productions de fruits).*  
 [1]

7. Quelles essences forestières proposez-vous ?
8. Sous quel(s) format(s) les commercialisez-vous ?

*Mottes, conteneur, racines nues*

*Hauteur (cm) : 20-25, 30-40, 40-60, 60-80, 80-100, 100-125, 125-150, 150-200, 175-250*

*Circonférence (cm) : 10-15, 12-14, 14-16, 16-18, 18-20, 20-25, 25-30, 30-35 (sources personnelles)*



9. Comment vous fournissez-vous (format du plant à réception ou semence ou bouture-plançon, fournisseur, fréquence) ?

10. Connaissez-vous les volumes que vous produisez annuellement pour ces essences ? Si oui, quels ont été ces volumes pour chacune d'elles en 2022 ?

Essence	Volume	Format	Origine (semence ou plant - format-, fournisseur, pays)	Observations (usages, cohérence avec la demande, nouvelles tendances, etc.)

11. Est-ce que ces volumes selon les essences produites ont été stables ou ont-ils évolué au cours des 5 dernières années ?

[Si adapté 11bis] Par rapport à votre production, quelle est la demande actuelle en essences forestières ?

12. Quels sont les freins majeurs à la vente de ces essences forestières ?

13. Rencontrez-vous des problématiques d'inventus pour des essences forestières ?

[Si adapté 13bis] Si oui, quelles solutions avez-vous mis en place face à ces problématiques ?

14. Vous arrive-t-il de vendre des essences forestières dans un circuit informel ? Si oui, pourquoi ?

### III. Les acheteurs

15. Qui sont les acheteurs principaux de ces essences forestières (local ou export, activité) ?

16. Savez-vous pour quels types de projets vous les achètent-ils ? Si oui, lesquels ?

*Plantation, reboisement de forêt ; plantation sur parcelle agricole (agroforesterie) ; aménagement urbain ou semi urbain (gros œuvres, espaces verts, bâtiments, maisons individuelles etc.)*

17. Savez-vous quelles sont les préférences des acheteurs en termes d'essences forestières et pourquoi ?

[Si adapté 17bis] Quelles sont les essences que vous aimeriez produire plus et pourquoi ?

Essence	Observations

### IV. Le marché potentiel

18. A votre avis, quelle serait l'évolution potentielle de la demande en essences forestières dans 3 à 5 ans (essences, volumes) ?

Essence	Volume	Observations (usages, cohérence avec la demande, nouvelles tendances, etc.)

19. Quelles sont les problématiques principales que vous rencontrez pour produire et/ou vendre des essences forestières ?

## V. Le MFR, c'est quoi ?

20. Savez-vous ce qu'est un matériel forestier de reproduction (MFR) ?

Oui       Non

### Définition du MFR :

Le matériel forestier de reproduction (MFR) est une certification de plants forestiers dédiés à la vente, qui est gage de certains critères pour chacune de ces essences. Parmi eux, l'espèce, la région de provenance (ou sylvo-écorégion), la sélection phénotypique et génétique, les normes de qualité des semences et plants. Cette certification MFR est intervenue afin de s'assurer de la bonne adéquation entre les ressources génétiques utilisées pour le reboisement et les caractéristiques pédoclimatiques du lieu de plantation. Dans un contexte où il est essentiel de soutenir les efforts d'adaptation des forêts face au changements climatiques, l'objectif de cette certification est **d'optimiser la diversité des espèces ainsi que la diversité génétique au sein des espèces et des lots de semences**, et d'améliorer ainsi le **potentiel d'adaptation** des matériels de reproduction forestiers pour de futures actions de reforestation. [2], [3]

### Le MFR en Martinique :

Comme mentionné en début d'entretien, le PRFB, document cadre de la gestion durable des forêts martiniquaises, propose de mener l'action suivante : « Elaboration d'un cadre réglementaire sur le matériel forestier de reproduction (adaptation au cadre national) ». Pour ce faire et suite à cette étude sur les pépinières martiniquaises, un second objectif est la mise en place d'une démarche de certification adaptée du cadre national (MFR). C'est pourquoi nous abordons aujourd'hui également cette thématique afin de faire un premier tour d'horizon sur vos connaissances à ce sujet et si la démarche de vente de ce type de produits pourrait vous intéresser.

### Pour complément d'information :

Les sources de matériels forestiers de reproduction, peuvent être :

- une source de graines, c'est-à-dire un ensemble d'arbres, non délimité de façon précise, situé dans une zone de récolte déterminée, correspondant à une région de provenance unique ;
- un peuplement porte-graines, c'est-à-dire une population délimitée d'arbres dont la composition est suffisamment uniforme ;
- un verger à graines, c'est-à-dire une plantation de clones ou de familles sélectionnés, isolée et gérée de manière à produire régulièrement et en quantité des semences aisément récoltables ;

- un clone, c'est-à-dire un groupe d'individus issus à l'origine d'un individu unique par multiplication végétative (bouturage, greffe, etc.). [2]

La catégorie commerciale renseigne sur le niveau de connaissance disponible sur un matériel. Les seules catégories de MFR autorisées à la commercialisation sont les suivantes :

- Catégorie identifiée : étiquette jaune ; source de graines ; origine géographique connue.
- Catégorie sélectionnée : étiquette verte ; peuplement porte-graines ; sélection phénotypique au sein de la région de provenance.
- Catégorie qualifiée : étiquette rose ; verger à graines ; sélection phénotypique individuelle en forêt ou sur tests ; amélioration génétique à confirmer.
- Catégorie testée : étiquette bleue ; verger à graines, peuplement porte-graines, clone/mélange de clones ; amélioration génétique avérée. [4]

Plus concrètement, la DAAF envisage (comme partout ailleurs en hexagone) de mettre en place cette certification afin de ne faire appel qu'à des pépiniéristes vendant des produits forestiers certifiés MFR pour les chantiers de boisement et reboisement liés aux compensations demandées dans le cadre de défrichements. Il existe ainsi des Fonds ministériels dont la condition pour certains projets est l'usage strict de plants certifiés MFR.

21. Dans un objectif de dynamisation et d'officialisation de la filière bois, avec de petits avantages économiques sur ces chantiers spécifiques, seriez-vous intéressé pour produire et vendre des produits MFR ?

22. Comment pensez-vous répondre aux attentes de la filière bois et quelles sont vos pistes d'adaptation ?

23. Succinctement, quels sont vos projets de développement (matériels, plants, ...) ?

24. Connaissez-vous l'AAP graines et plants ?

[Si adapté 24bis] Pensez-vous pouvoir produire plus d'essences en quantité ? En diversité ?

25. Connaissez-vous d'autres pépinières martiniquaises qui vendent des essences forestières ?

La DAAF Martinique et moi-même vous remercions infiniment pour votre temps. Nous vous tiendrons informé par mail des suites de cette étude et nous nous permettons de conserver vos coordonnées dans notre base de données pour de prochaines sollicitations au besoin.

<p><b>Margaux PERCHET</b>          Consultante - Ingénieure en agronomie tropicale - expertise et conseil  <i>margaux.perchet@gmail.com</i>          +33 (0)6 76 89 68 50</p>	<p><b>Lauriane TICAL-MONTHIEUX</b>          Chargée de politique forestière          Pôle Territoire et Forêt          Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  <i>lauriane.tical-monthieux@agriculture.gouv.fr</i></p>
---	--

## Bibliographie

[1] « ESSENCE : Définition de ESSENCE ». <https://www.cnrtl.fr/definition/essence//1> (consulté le 5 septembre 2022).

[2] « Certification des plants forestier (MFR) », *Pépinières de la Cluse à Wimille*. <http://www.pepinieredelacluse.net/charte-de-qualite/materiel-forestier-de-reproduction/> (consulté le 5 septembre 2022).

[3] « Matériels forestiers de reproduction - arrêtés régionaux relatifs aux aides de l'Etat à l'investissement forestier », *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. <https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement> (consulté le 5 septembre 2022).

[4] Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), « Résultats de l'enquête statistique annuelle MAA/INRAE sur les ventes de plants forestiers en France pendant la campagne de plantation 2019-2020 ». 15 avril 2022.

## Annexe II : Liste des essences produites, leurs volumes par année et/ou stock en 2022

\* Dans ce tableau, certains noms communs peuvent correspondre au même nom scientifique et donc à une même espèce. Un travail de correspondance n'étant pas prévu dans l'étude, il n'a donc pas été réalisé d'homogénéisation de ces données.

Espèces considérées comme "forestière"		Somme stocks semestre 2022	des 2nd	Somme des ventes			
Nom scientifique	Nom vernaculaire*			2022	2021	2020	Antérieures à 2020
	Coccoloba			10000			100
	Cocotier			6000	2500	2000	2000
<i>Annona muricata</i>	Corossolier	120		2062	2105	2774	2650
<i>Coccoloba uvifera</i>	Raisinier de bord de mer	2525		1231	1803	20	150
<i>Bontia daphnoides</i> ou <i>Scrophular</i>	Olivier pays - Olivier BDM	3873		1217	370	2	100
<i>Mammea americana</i>	Abricotier pays (plusieurs variétés)	23		1129	20	6	
<i>Theobroma cacao</i>	Cacaoyer (sans distinction)	924		365	72	20	15
<i>Artocarpus heterophyllus</i>	Jacquier	853		320	5		
<i>Chrysobalanus icaco</i>	Icaque - Zikak	23		255	106	18	
	Merisier pays			252	1		
<i>Pimenta racemosa</i>	Bwadend - Bois d'inde	171		225	177	96	100
<i>Homalium racemosum</i>	Acomat franc			220			
	Crotton - Bois ti baume	70		215			
<i>Calliandra</i>				170			
<i>Avicennia germinans</i> ou <i>Conocarpus erectus</i>	Mangle gris	40		160	158		
<i>Tabebuia heterophylla</i>	Pwayé peyi - Poirier pays	154		146	238	74	
	Bois carré			127			
<i>Swietenia macrophylla</i>	Mahogany grandes feuilles			125			
	Pommier d'eau			120	146	188	
<i>Cinnamomum verum</i>	Cannelier	120		114	40	36	15
<i>Tapura latifolia</i>	Bois côte			110	24		
	Pois doux (sans distinction)			104	11		
	Pois doux (2 variétés)	126		104			
<i>Coccoloba pubescens</i>	Raisinier grandes feuilles - Coccoloba très grandes feuilles	7		100			100
	Acajou (sans distinction)			100			
<i>Hamalia</i>				95			
<i>Cedrela odorata</i>	Acajou amer, acajou pays	696		94	12		
<i>Andira inermis</i>	Angelin - Lanjlen - Olivier rivière	287		92	76		
	Merisier sans épine			80	80	80	60
<i>Annona glabra</i>				80			
<i>Hymenaea courbaril</i>	Courbaril	824		67	214	10	10
<i>Laguncularia racemosa</i>	Mangle blanc			62	158		
<i>Calophyllum antillanum</i>	Galba	56		60	362		
	Giroflier			60	60	8	

<i>Conocarpus erectus</i>	ou	Mangle noir	48	40	158			
<i>Avicennia germinans</i>								
<i>Annona squamosa</i>				39				
<i>Psidium guajava</i>		Goyavier (sans distinction)	250	36	141	122		
<i>Citrus</i>				36				
<i>Sesuvium portulacastrum</i>		Pourpier BDM	58	35	25			
<i>Eugenia</i>		Cerisier de Cayenne		35				
		Cerisier pays		35				
		Châtaignier pays - Arbre à pain		30	58	30	80	
		Carambole		30	10	2		
		Maracudja		30	30	30	30	
		Pomme liane		30	30	30	30	
<i>Euploca ternata</i>		Verveine blanche savane	-11	25				
		Lime (Combava)		25				
<i>Thespesia populnea</i>		Catalpa	283	24	516			
		Caféyer (sans distinction)		20				
		Caïmitier (pomme de lait) sauvage		20	30			
		Chadek pays		20				
		Manguier Julie		20				
		Sapotillier		15	1			
<i>Citharexylum fruticosum</i> ou <i>spinosum</i>		Bois côtelette	65	15	408			
		Mango vert - moussache		15				
		Caféyer (endémique)		15	15	15	15	
<i>Garcinia humilis</i>		Abricotier batard	12	12	462			
<i>Genipa americana</i>		Genipa	51	10	68			
<i>Enterolobium cyclocarpum</i>		Zoreille mulatre	47	10	1	6		
<i>Pterocarpus officinalis</i>		Mangle médaille - Sandragon	1094	10				
<i>Tabernaemontana citrifolia</i>		Bois lait	40	10	50			
		Muscadier		10	50	50	50	
		Tamarinier		10	10	10		
<i>Vangueria</i>				6				
<i>Melicoccus bijugatus</i>		Quenettier	120	5	17	76	100	
		Manguier zéférine		5				
		Noisettier de Cayenne		5				
<i>Durecera cimarouba</i>		Gommier rouge	562	3				
<i>Chimarrhis cymosa</i>		Bois rivière		3				
<i>Bourreria succulenta</i>		Mapou gris	74	3	24			
<i>Zantoxylum caribeum</i>		Lépiné blan - Lépineux blanc	9	2	16			
<i>Inga laurina</i>		Pois doux blanc (rivière)	713	2				
<i>Hurra crepitans</i>		Sablier	39	2	183			
<i>Terminalia catappa</i>		Amandier	36		185	3	50	
<i>Casuarina equisetifolia</i>		Filao			51			
<i>Dacryodes excelsa</i>		Gommier blanc	914					
<i>Pouteria multiflora</i>		Pendépis - Pain d'épice	14					
<i>Inga ingoides</i>		Pois doux poilu (montagne)	157					
<i>Spondias mombin</i>		Prunier mombin - Mombin	144				14	
<i>Haematoxylum campechianum</i>		Campêche			15			

	Mahogany à petites feuilles		20	52	10
<i>Senalata</i>	Dartrier - Cassia	49			
<i>Nephelium lappaceum</i>	Ramboutan	118			10
<i>Zygia latifolia</i>	Acacia rivière		40		
<i>Blutaparon vermiculare</i>	Amarante BDM				
<i>Jacquinia armillaris</i>	Bois bracelet		50		
<i>Cynophalla flexuosa</i>	Bois couleuvre	20	183		
<i>Erythalis fruticosa</i>	Bois flambeau	84	58		
<i>Bourreria succulenta</i>	Bois Kabrit/acoma côtelette		2		
<i>Erythroxyllum havanense</i>	Bois Vinette				
<i>Chrysophyllum argenteum</i>	Caïmitier Grand bois		20		
<i>Albizia lebeck</i>	Chacha	8			
<i>Sloanea spp</i>	Chataignier		40		
<i>Piscidia carthagenensis</i>	Enivrage		110		
<i>Dalbergia ecastaphyllum</i>	Fausse monnaie, Liane à barrique	27	5		
<i>Pithecellobium unguis-cati</i>	Griffe chatte	10	268		
<i>Calliandra purpurea</i>	Pompon rouge	8			
<i>cordia alliodora</i>	Sipe /bois chypre	4			
	Prune de Cythère (la naine et la géante)			1000	1000
<i>Quararibea turbinata</i>	Bwa lélé - Bois lélé	182		32	
<i>Moringa oleifera</i>	Moringa	581	34	19	
<i>Bixa orellana</i>	Roucouyer, Achiotte	152	14	14	
<i>Simarouba amara</i>	Acajou bla- Bwa bla- Bois blanc	288	20		
<i>Lonchocarpus punctatus</i>	Bwa savonnèt - Bois savonnette	175			
<i>Carica papaya</i>	Papayer	540	37	17	
<i>Samanea saman</i>	Zamana - Samana	621	28	2	
<i>Anacardium occidentale</i>	Anarcadier, Pommier cajou	630			
<i>Persea americana</i>	Avocatier	51			
<i>Hura crepitans</i>	Sablier, Arbre du diable	387	10		
<i>Chrysophyllum cainito</i>	Caïmitier	30		5	
	Mahogany (sans distinction)	150			20
	Manguier (sans distinction)				
<i>Tabebuia pallida</i>	Pwayé (blan) - Poirier blanc	8			
<i>Citharexylum spinosum</i>	Bois côtelette	59			
<i>Colubrielliptica</i>	Bois mabi	31			
<i>Myrcia citrifolia</i>	Bwa griyé - Bois grillé	2			
	Frangipanier	3			
<i>Ceiba pentadra</i>	Fromager	872			
	Goyavier de Cuba			1	
	Pletophore		3	19	
	Pongame		69	35	
	Prune de cythère		5	4	
	Prune de Cythère (naine)		39	73	
	Prunier d'Espagne		3	2	
	Ylang ylang		10	74	
<i>Chionanthus dussii</i>	Acomat pays, Akoma péyi	240			
<i>Blighia sapida</i>	Aki, Akée	20			

	Autres plants ornementaux	300		
<i>Cecropia schreberiana</i>	Bois canon, Bwa twonpèt, Bwa kanon	43		
<i>Chimarrhis turbinata</i>	Bois Chapelle, Bois Cathédrale	48		
<i>Guazuma ulmifolia</i>	Bwa donm	13		
<i>Tecoma stans</i>	Bwa pisanli - Bois pissenlit	20		
<i>Guarea macrophylla</i>	Bwa pistolèt - Bois pistolet	3		
<i>Monteverdia laevigata</i>	Bwa sitwon - Bois citron	18		
<i>Cordia nesophila</i>	Bwadbré	4		
<i>Ormosia monosperma</i>	Caconier rouge	218		
	Calebassier		2	8
	Calebassier nain		2	2
	Casse alta		9	9
	Casse naine pendula		6	6
<i>Sloanea dentata</i>	Châtaignier grandes feuilles	52		
	Cotonnier		23	
	Flamboyant		9	13
	Gestrame		5	4
	Goyavier fraise		41	40
<i>Adenantha pavonina</i>	Graine l'église, Grenn réglis, Grenn légliz	40		
	Grenadier		142	159
<i>Eugenia duchassaingiana</i>	Gwo mériz – Merisier ? Cerisier pays ?	5		
<i>Syzygium cumini</i>	Jamelonier, fruit jamblon	71		
<i>Allophylus racemosus</i>	Kafé jòn	15		
<i>Ormosia monosperma</i>	Kakonnnyé wouj	29		
<i>Casearia decandra</i>	Koko ravèt	5		
	Lime (Citron ?)	4		
<i>Ocotea dominicana</i>	Loyé (sip) - Laurier	15		
<i>Tovomita plumieri</i>	Mang (gran) bwa	6		
<i>Magnolia dodecapetala</i>	Manyolia - Magnolia	7		
<i>Pisonia fragans</i>	Mapou, Mapou Blanc, Mapou wouj, Mapou Rouge	41		
<i>Sterculia caribaea</i>	Mapou baril	23		
<i>Hernandia sonora</i>	Mirobolan	544		
	Poirier (sans distinction)	32		
	Pois d'angole		1	
	Pommier cannelle		57	40
<i>Solenandra sanctae-luciae</i>	Quinquipiton	10		
<i>Coccoloba caravellae</i>	Raisinier bord de mer Caravelle, Raisiner Grande feuilles	120		
<i>Sapindus saponaria</i>	Savonettier	18		
<i>Acnistus arborescens</i>	Suyau, Sureau, Tabak Diab	10		
	Tamarinier des Indes		1	3
	Tamarinier des Indes (semis)		19	
	Tamarinier long		4	13
<i>Cordia</i>			4	2
<i>Gmelina</i>			14	
	Gliricidia			

	Abricotier (sans distinction)		
	Albizia		
	Balata		
<i>Volkameria culeata</i>	Bois Amourette	50	
<i>Richeria grandis</i>	Bois bandé		
<i>Calliandra tergemina</i>	Bois patate		
<i>Lonchocarpus roseus</i>	Bois savonnette	24	
	Bombax		3
	Buis de Chine		9
	Casse grande jaune		7
	Casse rose		3
	Citron punch – sans graine		
	Eclusia grosses feuilles		
	Eucalyptus commune	65	
	Fruit miraculeux	1	
	Goyavier (rose)		
	Grenadier décoratif	6	
<i>Tilantus</i>	Hibiscus (plusieurs var. sans distinction)		
<i>Caesaria decandra</i>	Jaune d'œuf	20	
	Jujube		
<i>Ocotea coriacea</i>	Laurier fine	20	
	Lépine (sans distinction)		
	Longan		1
<i>Rhizophora mangle</i>	Mangle chandelle	276	
	Manguier américain		
	Manguier sauvage - Mango vert		
	Merisier (sans distinction)		
	Mimosa chenille		19
	Neem		2
	Noix de cajou		1
	Palmiers de montagne		
	Plantes épiphytes		
<i>Canavalia rosea</i>	Pois BDM	130	
<i>Euphorbia mesembrianthemifolia ou bux</i>	Ti bois Lait	70	
<i>Crossopetalum rhacoma</i>	Ti-bonbon	222	
<i>Lippia nodiflora</i>	Verveine courante	25	
<i>Araucaria</i>		2	